

# Conseil Municipal du 28 Novembre 2019

## N° 3

Pôle Ressources  
Direction commune des finances et de la commande publique  
Service des finances  
Affaire suivie par Mmes TRUILLARD et GARDAN  
Elu : Monsieur Le Maire

---

### RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Conformément à l'article L 2312-1 du CGCT modifié par loi NOTRe du 7 août 2015, « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* ».

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, qui précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport fait l'objet d'une publication. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018 a instauré de nouvelles règles concernant le DOB. Désormais, l'exécutif présente des objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin annuel de financement.

## I- LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DES COLLECTIVITES

*Après une progression du PIB de 1,7% en 2018, la croissance de l'économie française a été moins soutenue en 2019 (moins de 1,4% en rythme annuel) et résulte principalement de la hausse du pouvoir d'achat des ménages de 2 %, soit la plus forte progression depuis 2007. Cette progression est soutenue par la revalorisation de la prime d'activité, la baisse de la CSG pour certains retraités et la suppression d'un deuxième tiers de la taxe d'habitation.*

*Sur le front de l'emploi, cette croissance serait suffisante pour accentuer le dynamisme des créations avec plus de 240.000 créations nettes sur l'année après 182.000 l'an dernier. Le taux de chômage continuerait de baisser pour s'établir à 8,3% en fin d'année 2019 contre 8,7% l'hiver dernier.*

La loi de programmation des finances publiques (LFPF) prévoit, pour les années 2018 à 2022, une réduction de la part de la dette publique dans le produit intérieur brut (PIB) de 5 points, de la dépense publique de 3 points, du déficit public de 2 points et du taux de prélèvements obligatoires de 1 point à l'horizon 2022, dans l'objectif de consolider la capacité d'autofinancement.






Après un déficit de - 3,1 % du PIB en 2019, principalement sous l'effet temporaire de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements de charges - qui représente un impact de + 0,8 point de PIB - , le déficit public s'établirait à 2,2 % du PIB en 2020, son niveau le plus faible depuis 2001, en baisse de 20,4 milliards d'euros par rapport à 2019.


Dans le même temps, les impôts diminueraient massivement, et le niveau d'endettement public commencerait à décroître (98,7 % du PIB en 2020) tout en garantissant le financement des priorités grâce à la maîtrise de la dépense publique.


La dépense de l'Etat ne progressera que de +0,7% hors inflation, alors que la cible d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités est, en vertu de la loi de programmation des finances publiques, de +1,2% sous l'effet notamment de la mise en œuvre des mesures salariales.

En 2020, la logique partenariale de contractualisation avec les collectivités locales sera reconduite pour poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en tenant compte du ralentissement des dépenses d'investissement en lien avec le cycle électoral.

Le PLF pour 2020 précise le contexte des recettes en faveur du secteur local :

-  Les concours financiers aux collectivités territoriales augmenteront de 600M€ par rapport à 2019, pour atteindre 48.9 Md€, à périmètre constant.
-  La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des départements sera stabilisée en 2020 comme en 2019 à (27 Md€). Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses. Le renforcement de la péréquation est poursuivi en faveur des collectivités les plus fragiles (180M€ pour les communes).
-  L'effort de l'Etat en faveur de l'investissement local s'est significativement accru depuis 2017 : le FCTVA bénéficiera de 6 Md€ de crédits en 2020. Sous l'effet combiné de la reprise de l'investissement local et du cycle électoral, la progression est estimée de +351M€ par rapport à 2019.
-  Les dotations de soutien à l'investissement local sont maintenues à niveau historiquement élevé à 2Md€, soit une augmentation de près de 1Md€ depuis 2014 : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) atteint plus 1Md€, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 750M€, et les dotations relatives aux équipements scolaires s'élèveront à près d'1 Md € en 2020.  
La dotation politique de la ville(DPV) s'élèvera à 150 M€.
-  Les montants mis en répartition au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et de la dotation de solidarité rurale augmentent au moins de 90 millions d'euros chacune par rapport aux montants mis en répartition en 2019.

 Une nouvelle minoration de 10 millions d'euros de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) affectée au bloc communal est annoncée.

 Le PLF 2020 prévoit également 10Md€ supplémentaires au profit des communes pour financer les mesures du projet de loi « engagement et proximité ».



## I 1- LE PLF 2020 ET SES APPLICATIONS SUR CHARLEVILLE-MEZIERES

---

### 1) Les politiques sectorielles ou les crédits ministériels


Le Gouvernement défend « *trois orientations* » dans son projet de budget 2020 :

 Encourager les initiatives

La priorité est donnée au travail et à l'amélioration du pouvoir d'achat, en diminuant les impôts et charges qui pèsent sur les ménages, (la poursuite de la baisse de la taxe d'habitation, revalorisation de la prime d'activité, exonération des cotisations salariales sur les heures supplémentaires). Les entreprises bénéficieront d'une baisse d'impôt de 1 Md€ pour soutenir l'emploi et la compétitivité.

Ces mesures sont accompagnées par des efforts de simplification des démarches administratives pour faciliter la vie des Français et pour rendre la France plus attractive à l'investissement (la création des entreprises a progressé sur un an de 14.6% fin septembre 2019).

Pour compléter ce dispositif améliorer l'attractivité commerciale des villes moyennes, le projet de loi 2020 propose aux collectivités territoriales un nouveau levier fiscal pour soutenir les entreprises, petites et moyennes, exerçant une activité commerciale ou artisanale. Les communes ayant signé une convention « opération de revitalisation de territoire » (ORT), dont le revenu médian par unité de consommation est inférieur à la médiane nationale, auraient la possibilité d'instaurer une exonération totale ou partielle de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), non compensée par l'État. Cette exonération facultative aurait la particularité de concerner aussi bien les implantations nouvelles que l'aide au maintien des établissements préexistants. Le dispositif proposé serait applicable jusqu'en 2023.

 Protéger les Français

Le soutien aux citoyens les plus fragiles est renforcé : plusieurs mesures envers les adultes handicapés et les retraités modestes sont prises.

En parallèle des mesures de soutien aux forces de l'ordre par la création d'emplois et le renouvellement des équipements sont annoncées.

Dans la lutte contre la pauvreté, l'Etat s'engage aux côtés de ses partenaires, notamment les collectivités, pour améliorer l'alimentation des jeunes enfants, facteur décisif dans leur bon développement et leur réussite scolaire.

 Préparer l'avenir

Dans un contexte de tension écologique, économique et sociale, l'investissement dans une croissance durable est important.

La priorité est accordée à l'éducation et à la formation, du plus jeune âge aux études supérieures, et au-delà avec un grand plan d'investissement dans les compétences qui vise à former un million de demandeurs d'emploi.

Le crédit d'impôts pour la transition énergétique, la prime à la conversion des véhicules polluants pour les familles les plus modestes et le développement du marché des véhicules électriques visent à répondre à l'urgence écologique en investissant dans une croissance durable.

Pour accompagner les collectivités et les aider à concrétiser leurs projets en apportant une réponse de proximité adaptée à leurs besoins, l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) permettra, à compter du 1er janvier 2020, aux élus locaux de disposer d'un accès plus simple aux différents services de l'Etat.

Ainsi, l'agence bénéficiera de 10 M€ pour l'ingénierie territoriale et déploiera des programmes d'appui partenariaux qui impacteront la vie quotidienne des Français à l'instar des quartiers urbains défavorisés (au bénéfice de 5.4 millions d'habitants dans 1 514 quartiers prioritaires).

## 2) La poursuite de la réforme de la Taxe d'Habitation

L'article 5 de la loi de finances pour 2018 avait institué un premier dégrèvement permettant aux 80% de foyers les plus modestes (86% sur Charleville-Mézières) d'être progressivement dispensés, sur trois ans, du paiement de la taxe d'habitation.

L'article 5 du projet de loi de finances pour 2020 organise la suppression intégrale de la taxe pour l'ensemble des résidences principales.

Le PLF 2020 échelonne l'extinction de la taxe d'habitation sur une période allant de 2020 à 2023 :

- Pour 2020, Charleville-Mézières percevra pour la dernière fois le produit de la taxe d'habitation, sans disposer de pouvoir de taux sur cette imposition (application du taux TH voté en 2019). Le dégrèvement prévu à l'article 1414 C du code général des impôts (CGI) est porté à 100%, sous conditions de ressources, de sorte que « 80% » des foyers fiscaux ne paient plus aucune cotisation TH sur la résidence principale.
- A partir de 2021, les collectivités mobiliseront leur nouveau panier fiscal, tandis que la taxe d'habitation sera « étatisée » jusqu'à sa disparition. Une nouvelle exonération de 30% concernera les « 20% » de foyers fiscaux encore assujettis.
- Pour 2022, le taux d'exonération passera de 30% à 65%.
- À compter de 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale sera entièrement supprimée. L'imposition communale perdurera pour les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ainsi que les logements vacants.

	Suppression pour 80 % des foyers			Suppression pour 20 % des foyers		
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de dégrèvement	30%	65%	100%	30%	65%	100%

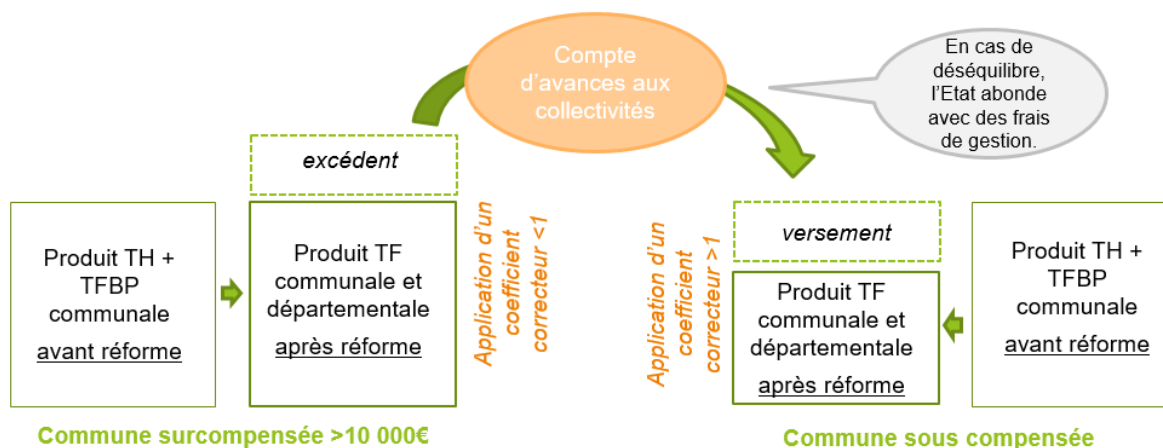
Tableau 8 : Chronique de la suppression de la taxe d'habitation

Source : Direction du budget

Cette réforme bénéficiera au total à 24,4 millions de foyers fiscaux. La DGFIP estime le montant moyen économisé par foyer à 723 € en 2023 (706 € sur Charleville-Mézières).

La suppression de la taxe d'habitation engendrera un remaniement notable du panier des recettes fiscales assigné aux collectivités locales. La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties reviendra dorénavant aux communes, de sorte que la taxe foncière sera intégralement affectée au bloc communal. Les taux départementaux et communaux seront additionnés ; et, une base communale reconstituée, intégrant les exonérations et abattements départementaux, sera élaborée.

Lorsque la taxe foncière départementale transférée ne correspondra pas exactement au produit de taxe d'habitation supprimé, un mécanisme de neutralisation des surcompensations et des sous-compensations interviendra. Un coefficient correcteur, déterminé une fois pour toutes au regard de la situation 2020, s'appliquera chaque année aux recettes de taxe foncière de la commune. Le complément ou la minoration de produit fiscal en résultant évoluera dans le temps, avec la base d'imposition de la taxe foncière. Les communes pour lesquelles la surcompensation sera inférieure ou égale à 10 000 € ne seront pas concernées par le coefficient correcteur. Au niveau national, l'État assumera la différence entre les excédents ponctionnés et les versements aux communes sous-compensées.



Selon une simulation en situation 2018 de la direction générale des finances publiques, la France compterait 24 656 communes surcompensées (dont 17 381 au-delà du seuil de 10 000 €) pour 10 721 communes sous-compensées. Charleville-Mézières serait en situation de surcompensation (excédent de l'ordre de 3%).

Pour les EPCI à fiscalité propre (Ardenne Métropole) et les Départements, les pertes de recettes seront compensées par l'affectation d'une fraction de TVA.

Cette nouvelle architecture fiscale sera effective dès le 1er janvier 2021. Sur le plan fiscal, notons que le PLF 2020 prévoit également :

- 🌈 Après amendement parlementaire, une revalorisation forfaitaire 2020 des bases TH de 0,9%, dérogoire du mécanisme de revalorisation automatique de l'article 1518 bis du code général des impôts (1,2% selon les données de l'inflation harmonisée de septembre 2019).
- 🌈 Une suspension du pouvoir d'exonération et d'abattement des communes en matière de TFPB, au titre de l'année 2021, à l'exception cependant de la nouvelle exonération facultative prévue à l'article 48 du PLF. Les communes ayant conclu une convention d'« opération de revitalisation de territoire » auront jusqu'au 21 janvier 2020 pour délibérer, en vue d'une application de l'exonération aux impositions établies dès 2020. .
- 🌈 L'amorçage de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (RVLLH), après l'entrée en vigueur, en 2017, de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP). Cette révision générale permettra d'actualiser les bases des locaux d'habitation de 1970, en fonction des valeurs réelles des baux constatées sur le marché locatif. Le mode de calcul des valeurs locatives sera modifié, avec l'abandon de la notion de local de référence et la mise en place d'une grille tarifaire. Au premier semestre 2023, les propriétaires bailleurs de locaux d'habitation déclareront à l'administration fiscale les loyers pratiqués. Sur la base des données collectées, le Gouvernement présentera au Parlement, avant le 1er septembre 2024, un rapport analysant les impacts de la révision pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'État. En 2025, les commissions locales se réuniront pour arrêter les nouveaux secteurs et les tarifs à appliquer. Les nouvelles valeurs locatives devraient être introduites pour les impositions établies à compter du 1er janvier 2026.

### 3) Les dotations

**Dotation Globale de Fonctionnement** : Ses modalités ne sont pas modifiées en 2020.

*Pour Charleville-Mézières, l'hypothèse d'une stabilité du montant 2020 par rapport au montant perçu en 2019 est retenue.*

**Fonds de Péréquation des recettes fiscales communales et Intercommunales** : après une forte hausse du coefficient d'intégration fiscal d'Ardenne Métropole ayant eu pour conséquence de baisser de la part communale du FPIC en 2018, *la prévision pour 2020 suit la tendance baissière enregistrée encore en 2019 (-25 597€).*

**Dotations de Solidarité Urbaine** : cette dotation de péréquation sera à nouveau en hausse de 90 millions.

*Pour Charleville-Mézières, classée au 77<sup>ème</sup> rang, la revalorisation estimée pour 2020 est de +5 % par rapport au montant notifié en 2019.*

**Allocations compensatrices des impôts locaux** : 1 719 742 € estimés pour 2020, selon les rôles définitifs TH et TF 2019

**Dotations de Soutien à l'Investissement Local**, revalorisée de 750 M€ en 2019, la Ville présentera à nouveau des projets éligibles à ce fonds (parking Sévigné notamment).

## **I 2- LE CONTEXTE LOCAL**

---

La préparation d'un budget se fait en tenant compte également des historiques et des prévisions socio-économiques du niveau local.

L'évolution du taux de chômage est en baisse contenue, passant de 10,5% à 9,8 % entre le second trimestre 2018 et le second trimestre 2019 dans les Ardennes, mais reste à un niveau parmi les plus élevés de la région Grand Est, avec le département de l'Aube.

Le nombre de chômeurs de catégorie A, sans aucune activité, dans le Grand Est est de 277 650 au deuxième trimestre 2019.

Le recul est plus sensible pour les 25-49 ans et les moins de 25 ans. Les femmes sont moins concernées par cette baisse que les hommes. Le nombre de demandeurs d'emplois inscrits depuis plus d'un an est lui aussi en baisse.

Au-delà des chiffres du chômage et de l'activité économique, la ville préfecture des Ardennes souffre encore du poids de sa fiscalité, avec un impact indéniable sur la population qui baisse constamment depuis 1975 et donc sur sa richesse potentielle.

Conformément aux engagements pris, et pour la septième année consécutive, il est proposé, dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire que les impôts continuent à baisser à Charleville-Mézières. L'objectif de diminuer les taux de -10% à l'issue du mandat sera ainsi atteint.

Un tableau comparatif à partir des données INSEE est produit en annexe de ce rapport.

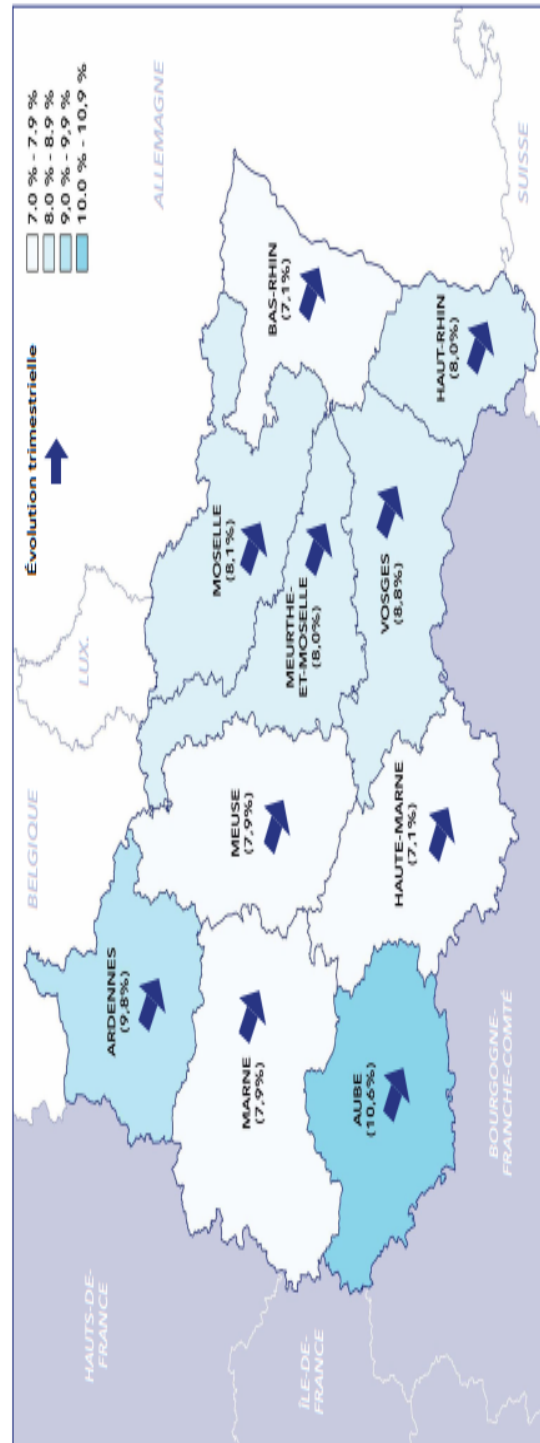
# TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ DANS LES TERRITOIRES DU GRAND EST

## ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR DÉPARTEMENT

Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019, tous les départements du Grand Est affichent une baisse du taux de chômage plus ou moins sensible. Le recul trimestriel régional de 0,1 point est présent dans la Marne, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Il atteint -0,3 point dans l'Aube, département ayant toujours le taux le plus élevé (10,6 %), ainsi que dans la Meuse et les Vosges. La Haute-Marne présente le plus fort recul trimestriel (-0,4 point), ce qui lui permet de rejoindre un niveau identique au Bas-Rhin, département où le taux de chômage est le plus bas avec 7,1 %.

Sur un an, la baisse du taux de chômage reste également bien présente sur l'ensemble des départements. Par rapport au niveau régional, l'ampleur de ce recul reste toujours moins importante dans la Marne, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Dans la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et la Moselle, les baisses annuelles sont plus sensibles (-0,8 point).

	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1	2019 T2	Évol. trimestrielle (en point)	Évol. annuelle (en point)
Ardennes	10,5	10,5	10,2	10,0	9,8	-0,2	-0,7
Aube	11,3	11,3	11,0	10,9	10,6	-0,3	-0,7
Marne	8,3	8,4	8,1	8,0	7,9	-0,1	-0,4
Haute-Marne	7,9	7,8	7,6	7,5	7,1	-0,4	-0,8
Meurthe-et-Moselle	8,8	8,8	8,3	8,2	8,0	-0,2	-0,8
Meuse	8,7	8,6	8,2	8,2	7,9	-0,3	-0,8
Moselle	8,9	8,9	8,5	8,3	8,1	-0,2	-0,8
Bas-Rhin	7,6	7,5	7,3	7,2	7,1	-0,1	-0,5
Haut-Rhin	8,4	8,5	8,2	8,1	8,0	-0,1	-0,4
Vosges	9,4	9,5	9,1	9,1	8,8	-0,3	-0,6
<b>Grand Est</b>	<b>8,7</b>	<b>8,7</b>	<b>8,3</b>	<b>8,2</b>	<b>8,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,6</b>
France métropolitaine	8,8	8,8	8,5	8,4	8,2	-0,2	-0,6



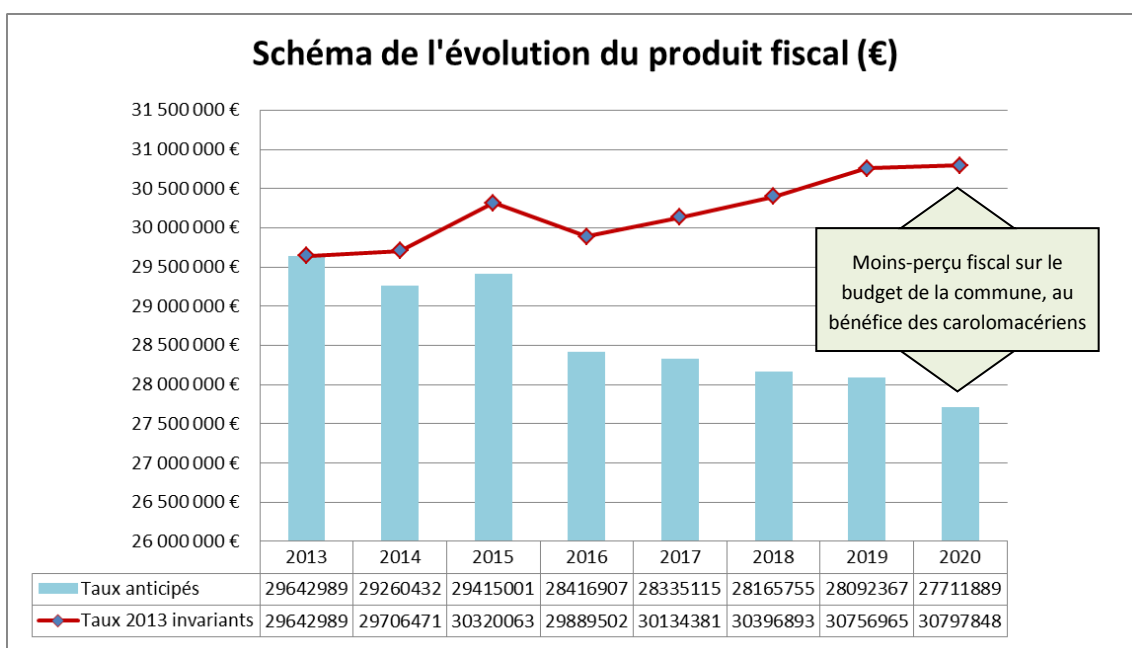
Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

## II - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE CHARLEVILLE-MEZIERES

Le BP 2020 permettra dans ce contexte de poursuivre les efforts de la municipalité sur les politiques prioritaires, tout en atteignant les objectifs assignés par l'exécutif en matière de réduction d'impôts et d'efficacité de l'administration. Ce débat d'orientation budgétaire vous propose ainsi de :

- 🎨 Poursuivre les efforts en matière de réduction des taux d'imposition pour atteindre l'objectif de - 10% sur le mandat, et respecter, comme l'an passé, notre engagement d'une croissance des dépenses réelles de fonctionnement limitée à 1,5% dans le cadre du contrat signé avec l'Etat ;
- 🎨 Approfondir les mesures en faveur de la sécurité des carolomacériens ;
- 🎨 Soutenir actions en faveur de la jeunesse et du secteur de la culture, facteur d'inclusion sociale ;
- 🎨 Accompagner le CCAS et son EHPAD pour soutenir les populations les plus vulnérables et travailler à la qualité de vie des séniors ;
- 🎨 Poursuivre le développement des solutions de mobilités au bénéfice de tous (stationnement, vélo, etc.) ;
- 🎨 Soutenir la modernisation des services publics municipaux : gestion de la relation usagers, efforts de formation et d'accompagnement sur les enjeux de santé, et reconduction de la reconnaissance de l'engagement professionnel ;
- 🎨 Préserver les investissements sur le territoire, achever les grands projets du mandat et répondre aux nouveaux enjeux émergents.

### II. 1 – METTRE EN ŒUVRE LES ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES CAROLOMACERIENS, NOTAMMENT LA BAISSÉ DE LA FISCALITE PESANT SUR LES MENAGES



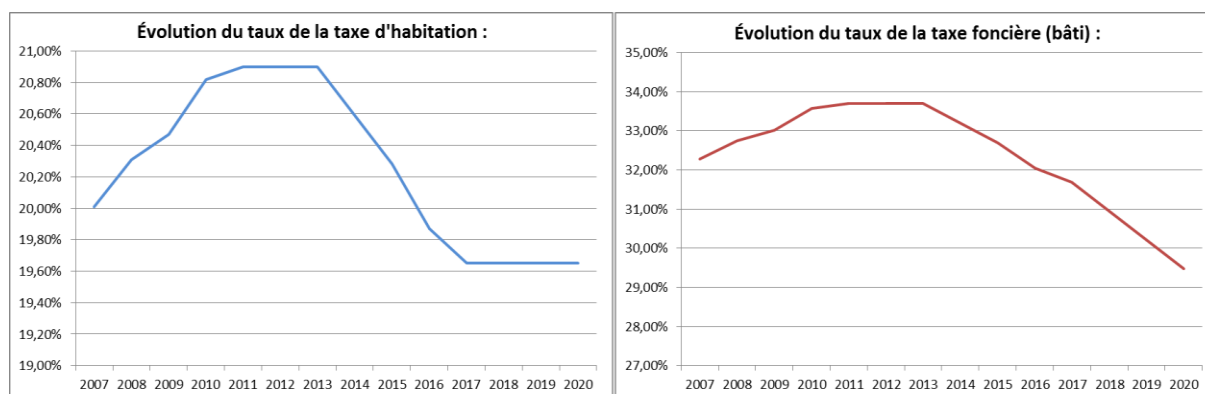
Après des décennies de hausse des taux plaçant la ville de Charleville-Mézières dans le premier tiers des villes moyennes les plus imposées de France, la fiscalité locale était devenue un frein au développement de notre ville.

Le graphique ci-dessus illustre l'évolution du produit mathématique perçu par la commune (en barre), comparé à ce qu'aurait été ce produit si le conseil municipal avait simplement décidé de maintenir les taux d'impôts constants (la courbe).

La politique fiscale à mettre en œuvre pour 2020 maintiendra le cap de la trajectoire passée des prélèvements communaux, telle que définie sur l'intervalle de la mandature, avec une septième année consécutive de baisse des taux, selon les mêmes modalités que pour l'exercice précédent. En effet, la minoration des impositions communales, qui reposait jusqu'en 2017 sur une variation proportionnelle des taux, a été adaptée en 2018 pour tenir compte, d'une part, du nouveau dégrèvement de taxe d'habitation introduit en loi de finances 2018, d'autre part, de l'enjeu que représente plus particulièrement le niveau comparé de la taxe foncière sur l'attractivité fiscale de la Ville.

En tout état de cause, l'article 5 du projet de loi de finances 2020 prévoit le gel du taux de taxe d'habitation et l'application du taux voté en 2019 : bien que percevant encore le produit de la taxe d'habitation en 2020, la commune ne disposerait d'aucun pouvoir de taux pour cette ultime année de mise en œuvre de la taxe à son bénéfice.

La variation différenciée des taux, qu'il conviendrait d'appliquer à nouveau en 2020, se conforme aux engagements pris, car elle est calibrée afin d'opérer une diminution équivalente du produit fiscal attendu.



Cette démarche de tempérance fiscale, étayée par un travail de recensement des bases, répond toujours à un enjeu de gain d'attractivité pour la Ville.

Ainsi, entre 2013 et 2018, les taux carolomacériens de fiscalité directe ont baissé de 7,3%.

Taux <sub>2013</sub> de Charleville-Mézières			Taux moyens <sub>2013</sub> Strate des communes de 50 000 à 100 000 habitants		
TH	TFB	TFNB	TH	TFB	TFNB
20,90%	33,70%	76,58%	18,07%	22,44%	49,82%
<i>Écarts par rapport à la moyenne de la strate :</i>			+ 2,83 points	+ 11,26 points	+ 26,76 points
Taux <sub>2018</sub> de Charleville-Mézières			Taux moyens <sub>2018</sub> Strate des communes de 20 000 à 50 000 habitants		
TH	TFB	TFNB	TH	TFB	TFNB
19,65%	30,94%	70,30%	19,92%	23,19%	54,25%
<i>Écarts par rapport à la moyenne de la strate :</i>			- 0,27 points	+ 7,75 points	+ 16,05 points

Par ailleurs, la diminution des taux est complétée depuis 2019 par l'entrée en application de l'exonération partielle de taxe foncière pour les logements rendus économes en énergie, votée en avril 2018. Les 38 premiers propriétaires concernés par ce dispositif ont bénéficié d'une réduction de 50% de leur part communale de taxe foncière 2019, ce qui représente globalement une fraction de base TFB exonérée de 48 919 € (soit un gain moyen annuel de 389 € par bénéficiaire). Signalons que cet allègement suscite un certain intérêt, avec 33 propriétaires ayant contacté la mission fiscalité de la collectivité courant 2019 (de janvier à octobre), afin de disposer des renseignements utiles à l'obtention du bénéfice de l'exonération. Les modalités de mise en œuvre ont également été transmises à la Fédération du BTP 08, qui a souhaité pouvoir relayer l'information auprès de ses artisans.

La montée en charge du nouveau dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale, introduite à l'article 5 de la loi de finances pour 2018, se poursuivra en 2020. La cotisation à la charge des foyers fiscaux sera abattue de 100% si les conditions de ressources<sup>1</sup> sont remplies. Ce mécanisme conduit l'État à prendre à sa charge le versement du produit de la taxe d'habitation pour les contribuables dégrévés, sur la base des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017. En l'état du droit, la collectivité continue de bénéficier pleinement de la dynamique physique de ses bases, qu'il s'agisse des locaux existants ou de constructions neuves.

#### **- EN 2019, LE TRAVAIL DE FIABILISATION DES BASES A ETE POURSUIVI.**

Sur les trois premiers trimestres de 2019, la mission communale de fiabilisation des bases taxables a transmis 216 signalements aux services fiscaux. Outre les anomalies potentielles liées au classement catégoriel, à l'accès aux réseaux, à l'entretien, au niveau de confort déclaré, 90 discordances ont porté également sur des changements de consistance et des additions de constructions non pris en compte dans l'évaluation cadastrale (combles aménagés, garages, dépendances bâties).

En 2019, les vérifications effectuées ont représenté le seul facteur d'accroissement de l'assiette foncière sur Charleville-Mézières (169 signalements traités par la DDFIP pour l'échéance de la commission communale du 3 avril 2019, représentant un gain de valeur locative de 99 000 €, alors que l'accroissement endogène des valeurs locatives était de 5000€, hors bailleurs sociaux).

Les réévaluations obtenues à partir des signalements effectués en 2019 seront constatables au moment de la préparation de la commission communale des impôts directs, au cours du premier semestre 2020. La recherche active des anomalies potentielles de taxation se poursuivra l'année prochaine.

#### **- IMPACTS SUR LES MENAGES: -10% SUR LES TAUX DE 2014 A 2020**

Pour une habitation « moyenne », la part communale de taxe d'habitation et de taxe foncière a baissé réellement de 18 € depuis 2013 (hors dégrèvement TH).

En 2020, cette baisse, résultat conjugué d'une baisse des taux sur la durée du mandat et de la réforme de la taxe d'habitation, serait de 1,7% par rapport à 2013 pour un redevable non dégrévé et de 56,6% pour un redevable dégrévé, y compris les revalorisations nationales ; soit un gain total moyen (TH et TF) de l'ordre de 17 € par foyer non dégrévé et de 579 € par foyer dégrévé.

---

<sup>1</sup> Le dégrèvement TH concerne les foyers fiscaux dont les ressources n'excèdent pas 27 000 € de revenu fiscal de référence pour une part, majorées de 8000 € pour les deux demi-parts suivantes, soit 43 000 € pour un couple, puis 6000 € par demi-part supplémentaire.

### 1. Approfondir les mesures en faveur de la sécurité des carolomacériens :

La sécurité en faveur des carolomacériens est un engagement fort, souscrit dès la campagne de 2014. L'exigence de sécurité des français en général et, de fait des administrés carolomacériens n'a cessé de se renforcer. Et c'est une exigence légitime : la sécurité est une urgence et le premier droit de chacun.

Face aux difficultés de l'État pour mettre en place des effectifs suffisants de policiers nationaux dans les villes moyennes, la ville de Charleville-Mézières a entrepris dès 2014 de répondre elle-même aux exigences de sécurité sur son territoire, par le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection et par le doublement de son effectif de police municipale.

En s'équipant d'un réseau de caméras, la ville s'est dotée d'un outil d'assistance technique aux enquêteurs de la police nationale, également instrument dissuasif contre la délinquance.

Un programme d'installation de 42 caméras de vidéoprotection a été engagé dès 2014 et se poursuivra sur les prochaines années. Sa gestion a nécessité la transformation d'un bâtiment public en centre de supervision urbain, fonctionnant de 8h à 20h et répond aux réquisitions de la Police Nationale dans le cadre des enquêtes de police judiciaire. La Police Nationale reprend la surveillance depuis le commissariat entre 20h et 8h du matin. Les images sont conservées 15 jours, puis détruites. Seules les personnes habilitées, certains agents de police municipale, vidéo opérateurs, police nationale, sont autorisées à visionner les images en direct et/ou à les relire en différé.

Ce centre est aujourd'hui composé d'opérateurs équipés chacun d'un mur d'écrans, d'un poste de commandement chargé de coordonner les agents sur le terrain, de rédiger les mains courantes, d'assurer le lien entre les équipes et la hiérarchie, et d'avertir les services de secours ou de police nationale en cas de besoin.

Axée sur la protection des personnes et des biens, l'installation actuelle nécessite une 3<sup>ème</sup> phase d'extension axée sur la limitation le risque attentat grâce à une surveillance plus précise des mouvements d'entrée et de sortie du territoire carolomacérien par les grands axes.

Par ailleurs, les études bâtementaires visant à l'extension du local sont lancées en vue d'en faire un centre de commandement des patrouilles et le déploiement des nouvelles caméras portera le réseau à 69 appareils.

Un nouvel effort sera mené sur l'année 2020 en vidéoprotection avec une enveloppe prévue au budget de 90.000 €. Elle permettra d'équiper également en vidéoprotection les bâtiments communaux qui seront reliés au CSU et de continuer à mailler le territoire en caméras de vidéoprotection de voie publique, sous réserve des subventions de l'Etat.

Par ailleurs, l'effectif des agents de Police municipale permettant d'élargir les horaires de travail de la police municipale est atteint et permettra donc dès le premier semestre 2020 (dès le retour de formation des agents les autorisant à être armés) d'élargir les horaires de travail les vendredi et samedi jusqu'à 23 heures (du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre) et jusqu'à 22 heures sur la période d'hiver, conformément au règlement du temps de travail en vigueur.

En complément, des permanences de la police municipale seront organisées dans les quartiers prioritaires de la ville (à la Ronde-Couture et prochainement à Manchester) avec possibilité d'une prise de rendez-vous en ligne, à l'instar du système éprouvé sur les actes d'état-civil qui donne entière satisfaction.

S'agissant de la prévention, le service de médiation sera renforcé par l'arrivée d'un 4<sup>ème</sup> médiateur de terrain qui visera à résoudre les problèmes de voisinage du quotidien.

Le regroupement de l'ensemble de ces services dans un bâtiment unique à Mézières permettra de donner une cohérence à l'action du service et d'apporter une meilleure réponse aux carolomacériens.

Enfin, la régulation du stationnement étant un levier essentiel de la politique d'aménagement de l'espace public urbain de Charleville-Mézières. En effet, il a été constaté que les choix en matière de mobilité influent sur le bien-être et le vivre ensemble en ville puisque la collectivité s'est engagée à développer les moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle tout en facilitant les activités de logistique urbaine afin de soutenir le développement économique. C'est pourquoi, il a été décidé d'affecter un chef de service de police municipale à la tête de ce service et d'envisager la création d'un guichet unique des autorisations de stationnement.

## **2. Soutenir les actions en faveur de la jeunesse et du secteur de la culture, facteur d'inclusion sociale :**

La Ville de Charleville Mézières est engagée dans une démarche continue de préservation de la qualité de vie de ses habitants. A cet égard, elle continue d'entretenir et développer la dynamique créée par les actions menées en matière de culture, d'animation, de commerce et en faveur de sa jeunesse.

Capitale Mondiale des Marionnettes, Ville d'art et d'histoire, cité natale d'Arthur Rimbaud, elle dispose d'une identité culturelle forte qu'elle s'attache à mettre en valeur et à enrichir à travers le développement d'axes culturels majeurs :

- Les musiques actuelles avec le festival Cabaret Vert, l'organisation de la fête de la musique ou celle d'une saison de concerts au Forum.
- Le spectacle vivant avec la présentation d'une programmation annuelle au théâtre municipal qui s'accompagne d'un travail permanent de médiation à l'attention de tous les publics, notamment des plus jeunes et de soutien à la création avec l'accueil de résidences artistiques.
- Elle soutient aussi la création contemporaine avec Nuit Blanche et mène une action particulière et reconnue pour favoriser l'accès à la lecture, avec le dispositif Charleville/lecture, renforcé cette année par la création de l'observatoire de la lecture, reconnu nationalement.
- De plus, l'obtention du dispositif cité éducative sur le quartier de la Ronde couture, va permettre de développer de nouvelles actions en faveur de l'inclusion sociale via la culture, le sport et l'éducation. On peut notamment citer le projet de micro-fole.
- Elle soutient par ailleurs fortement la présence d'une centaine d'associations culturelles actives qui irriguent et animent le territoire tout au long de l'année.

Enfin, après le succès en 2019 de la reprise de l'organisation du festival Off des marionnettes, la Ville de Charleville-Mézières s'est lancée dans une vaste démarche de synergie, avec les acteurs concernés, autour de l'élaboration d'un projet de Cité des arts de la marionnette. Le projet partenarial va désormais pouvoir connaître un début de réalisation concrète avec l'acquisition d'un bâtiment pour de nouvelles réserves muséales et le lancement des études pour la rénovation du site Lebon et la création d'une maison du marionnettiste, extension du Musée de l'Ardenne.

Les musées de Charleville-Mézières ont encore rencontré un franc succès en 2019 grâce à une programmation variée et diversifiée à destination de tous. Au musée de l'Ardenne, la salle marionnettes en liberté et les anniversaires les mercredis et samedis après-midi ont encore entraîné une hausse de la fréquentation jeunes publics. Au musée Arthur Rimbaud, les ateliers pédagogiques à destination des scolaires et centres de loisirs sont un succès. L'année 2020 verra le retour de la biennale des ailleurs poétiques.

Dans l'espace public, un nouvel appel à projet sera lancé en 2020 pour la poursuite du parcours Rimbaud, qui est désormais doté d'un outil de communication grâce au label ville d'art et d'histoire, qui poursuit le développement de son offre de médiation culturelle.

En complément de cette action en matière culturelle, la politique d'animation continuera de s'articuler autour de manifestations structurantes qui concourent à l'attractivité du territoire. Qu'elles soient directement organisées par la Ville, comme la Plage Ducale ou le marché de Noël, pour lequel un plan de développement « Noël en Ardenne », a été élaboré ou par d'autres structures, soutenues par elle, comme le Festival des confréries ou la Fête de la bière. De plus, la municipalité proposera aux carolomacériens un appel à projet début 2020 pour animer la nouvelle place de l'hôtel de ville de Mézières et ses berges de Meuse.

### **3. Accompagner le CCAS et son EHPAD pour soutenir les populations les plus vulnérables et travailler à la qualité de vie des seniors :**

En tant que chef de file de l'action sociale locale et de proximité, le CCAS met en œuvre les orientations municipales dans ce domaine. Pour ce faire, il lui appartient de prendre en compte les évolutions de la société et du contexte économique qui marquent le territoire, au moyen notamment de la réalisation d'une analyse des besoins sociaux. Cette analyse lui permet d'intégrer les problématiques de précarité et de paupérisation des Carolomacériens et de vieillissement de la population. Elle conduit à la mise en œuvre de réponses diversifiées qui doivent s'adapter aux besoins des usagers et touchent tout autant à l'accès aux droits, la lutte contre l'isolement des personnes, la promotion pour l'inclusion sociale, le maintien de l'autonomie, qu'à l'insertion sociale ou professionnelle. L'année 2020 verra donc une nouvelle ABS réalisée et l'aboutissement de la démarche de concertation « Ville amie des aînées », permettant de construire un plan d'action pour les 6 prochaines années.

Le CCAS couvre de fait un large champ et intervient selon une approche globale qui s'articule entre intervention individuelle et/ou collective auprès des seniors et des personnes en difficultés, dans une logique de parcours. Il dispose pour cela d'un éventail de dispositifs divers sous forme d'aides directes ou indirectes, financières ou alimentaires ; de services à domicile, tels que la restauration à domicile, le portage de documents, la réalisation de petits travaux ou encore au sein de sept points seniors. Depuis 6 ans, grâce à une politique alliant effort de gestion de l'établissement de et maintien des efforts financiers de la ville, le CCAS a pu poursuivre l'ensemble de ses missions et entamer une politique de modernisation de son offre de service. Le projet de nouveau siège, plus accessible au sein d'un pôle administratif unique, va permettre de mieux accueillir les usagers et de poursuivre le développement de nouvelles actions, notamment dans le domaine de lutte contre la fracture numérique.

Enfin, le CCAS va poursuivre son rôle en matière d'accompagnement social pour garantir la réussite de la suite du projet de sédentarisation des gens du voyage sur le quartier de Manchester, après la fermeture à l'automne 2019 du bidonville du bois d'amour.

Le CCAS offre par ailleurs une solution de prise en charge complète au sein d'un EHPAD multisite qu'il gère en direct. L'établissement connaissait une situation financière difficile, avec un déséquilibre récurrent en exploitation. Après plusieurs années d'efforts, il a pu en 2019 rétablir un équilibre, préservant la qualité des soins aux résidents, et améliorant les conditions de travail du personnel. L'année 2020 permettra donc de négocier avec les autorités de tutelles une contractualisation pluri-annuelle des financements.

#### **4. Poursuivre le développement des solutions de mobilités au bénéfice de tous (stationnement, vélo, etc.) :**

Depuis 4 ans, la municipalité travaille au développement des solutions de mobilité. En partenariat avec Ardenne Métropole, le service d'autopartage de véhicules électriques a vu le jour. Une politique volontariste d'extension du stationnement payant a permis de favoriser l'accès aux commerces grâce à la rotation des véhicules. L'année 2020 verra la livraison d'un nouveau parking en cœur du quartier piéton de Charleville. La rénovation de la place de Mézières a pris en compte la nécessité de recréer 90 % des places supprimées en proximité. Enfin, les études achevées, le plan vélo a pu commencer à se déployer concrètement en phase travaux. En 2019 la liaison entre le nouveau Campus Sup Ardenne et la place de l'HDV de Mézières a été livrée, et la liaison entre cette dernière et la place Ducale débutée. Les travaux se poursuivront en 2020 par la finalisation de cette liaison, la connexion du quartier de la gare, le secteur du Theux, et la poursuite de la réalisation du projet berge de Meuse.

Une campagne de promotion des usages du vélo et de sensibilisation de tous aux enjeux de sécurité sera réalisée.

#### **5. Soutenir la modernisation des services publics municipaux : gestion de la relation usagers, efforts de formation et d'accompagnement sur les enjeux de santé, et reconduction de la reconnaissance de l'engagement professionnel.**

Conformément à l'engagement de la municipalité, un effort conséquent continuera de porter sur la modernisation des services publics locaux. Moderniser signifie à la fois améliorer les conditions de travail des agents et rendre l'administration plus efficace dans ses modes de fonctionnement et dans sa relation à l'utilisateur.

En 2019, le nouveau site internet de la ville et de son CCAS a été mis en ligne. En 2020, de nouveaux services dématérialisés seront proposés à nos concitoyens. De plus, le développement du nouvel outil de gestion des demandes multi-canal va permettre d'assurer une meilleure réactivité dans la réponse aux usagers, et de redéployer les moyens humains en faveur des populations en situation de fracture numérique.

Parallèlement aux efforts réalisés en matière de modernisation des services aux usagers et du travail sur la qualité de ces derniers, la municipalité souhaite renouveler son engagement dans l'accompagnement des changements structurels en cours pour les agents. Le budget formation de la collectivité augmente de 50 000 euros. Un plan de formation à l'informatique pour tous va être déployé dans une logique de responsabilité sociale de l'employeur. La Direction mutualisée des ressources humaines va se doter d'une infirmière et conventionner avec un psychologue du travail suite à l'étude sur les risques psycho-sociaux pour travailler à la prévention. L'année 2020 verra également reconduit le dispositif d'appel à projet pour les agents, afin de favoriser l'innovation et de permettre à chacun d'être force de proposition. Enfin, suite à la mise en œuvre du CIA en 2018, permettant de récompenser l'engagement professionnel des agents de notre collectivité, et suite au retour d'expérience conduit en 2019, le dispositif est reconduit avec un versement prévu en février 2020, fondé sur les évaluations 2019, et doté d'une enveloppe de 120 000 euros, abondée par le produit de la lutte contre l'absentéisme mis en place en décembre 2017.

## II.3 – PRESERVER LES INVESTISSEMENTS

---

L'application des efforts de gestion et des choix prioritaires évoqués ci-dessus doit permettre à la Ville de maintenir des capacités à investir pour notre voirie, nos équipements sportifs et culturels, nos écoles ou encore pour l'amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments et pour le programme d'accessibilité et rendre notre ville plus attractive pour vivre et pour visiter, par exemple avec le programme de développement volontariste des voies cyclables.

Ne pas maintenir cet objectif serait à la fois contraire aux besoins de la Ville, mais aussi dangereux pour l'économie locale (et donc l'emploi) quand on sait que près de 70% des commandes via les marchés publics se font au profit d'entreprises locales.













Cependant, constatant l'endettement encore élevé de notre Ville – il a pratiquement doublé de 2001 à 2013 -, l'objectif de ne plus augmenter l'encours de dette, doit être aussi être maintenu.

La Collectivité entend poursuivre la recherche de financements externes, notamment via le programme d'actions Cœur de Ville, pour les grands projets structurants (la cité des arts de la Marionnette....) qui aideront à la reconquête de l'attractivité et de la compétitivité de Charleville-Mézières.

### **Le Programme d'Investissement :**

Le programme d'investissement est en cours de finalisation en vue de la présentation du BP 2020.

Parmi les investissements les plus significatifs pris en considération, à ce stade, figurent les projets suivants :

-  Finalisation de l'esplanade de l'Hôtel de ville de Mézières et de la rénovation de son bâtiment historique
-  Inauguration du parking Sévigné
-  Phase 3 de la vidéosurveillance
-  Poursuite des « liaisons douces berges de Meuse » et du schéma vélo
-  Restructuration du gymnase de l'Europe.
-  Pour les écoles, les travaux de rénovation et de sécurisation se poursuivent
-  Programme de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public
-  Lancement de la restauration à l'école Kennedy/Jaurès et d'une nouvelle crèche à Mézières.
-  Programme pluriannuel des aménagements de voiries
-  Aire d'accueil des gens du voyage.
-  L'investissement écologique par le remplacement des véhicules techniques par des motorisations électriques et aussi les travaux d'isolations thermiques pour réduire la consommation énergétique.
-  Le lancement d'études urbaines du quartier Manchester et pour la cité de la marionnette

Ce programme ambitieux fera à nouveau l'objet d'un examen continu afin de l'intégrer au mieux dans la prospective financière 2020-2023 et d'envisager dès maintenant les meilleurs co-financements possibles.

La Ville avait pris du retard quant à l'amélioration des conditions de vie des personnes déjà fragilisées par un handicap : les travaux imposés par la loi de 2005 sur le handicap et l'égalité des chances n'ont que fort peu été réalisés à Charleville-Mézières dans la première décennie suivant l'adoption de ce texte. Cette situation, partagée par d'autres collectivités, a conduit l'Etat à accorder un délai supplémentaire de mise en œuvre, mais en l'assortissant, cette fois, de sanctions financières ou la fermeture de l'établissement en cas de non-respect des plannings de travaux.

Un programme pluriannuel sans précédent a donc été engagé dès 2016 et se poursuivra en 2020. Des autorisations de programmes (AP) ont été ouvertes et révisées, afin de se laisser le temps d'optimiser les investissements à réaliser, dans un contexte financier contraint et le respect du délai réglementaire de réalisation des travaux.

Dans le cadre du dispositif Cœur de Ville, cadre structurant au sein duquel la municipalité, en partenariat étroit avec Ardenne Métropole, a contractualisé avec tous les grands financeurs et institutions nationales pour favoriser l'aboutissement des grands projets et le traitement concret des priorités d'investissement pour les carolomacériens. A titre d'exemple, en 2018, la ville de Charleville-Mézières s'était vue notifier 291 000 € de cofinancement pour son projet de rénovation de la place de l'hôtel de ville de Mézières, et 302 000 € pour celui de la création d'un pôle administratif unique à l'HDV.

En 2019, la ville et son agglomération ont notamment mené le projet de création d'une OPAH RU, afin de favoriser l'économie d'énergie par le biais des travaux d'isolation, le maintien à domicile et l'adaptation du logement, le traitement de l'insalubrité, la remise aux normes et enfin la rénovation pour louer. Nous continuerons de travailler à l'amélioration de l'offre de logements et à faciliter les projets des investisseurs publics et privés. De même, les efforts pour dynamiser le commerce seront poursuivis : animations dans le centre-ville, actualisation de la signalétique urbaine, équipement d'une sonorisation des rues, rénovation du marché couvert...

*Le PPI est annexé au présent rapport.*

### **Le financement des investissements par l'emprunt**

La préservation de l'autofinancement reste encore un défi majeur pour la fin du mandat et n'est possible qu'avec les objectifs d'économies structurelles décrits lors de ce D.O.B. et déjà engagés sur les six années précédentes.

Alors que notre capacité d'autofinancement a été amputée sérieusement par la baisse des dotations (la baisse de la DGF depuis 2014 se totalise à – 4 446 326 €), il faut compter avec nos ressources propres d'investissement, la recherche de subventions, les recettes de ventes de patrimoine qui atteindront un montant substantiel en 2019 (prévision de 2.1M € de produits de cessions), mais encore avec l'emprunt mobilisé au strict nécessaire du besoin de financement.

L'encours de dette de notre Ville est passé de 51 millions en 2002 à 78,4 millions fin 2014, ce qui nous plaçait dans des ratios d'endettement supérieur de 20% à celui d'autres villes comparables.

Fin 2018, notre encours s'établissait à 73 304 772 €, en très légère augmentation par rapport à l'année précédente.

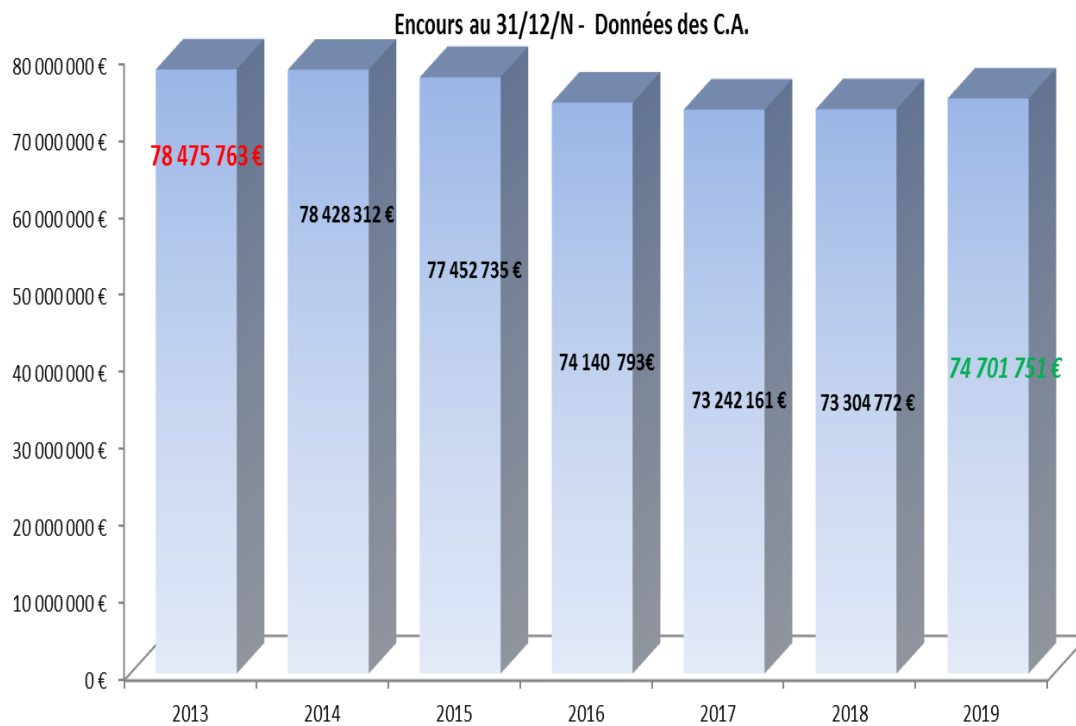
A la rédaction de ce DOB, l'encours de la dette de la Ville s'établit à 74,7 M€.

Début 2019, 3 M€ d'emprunts négociés en 2018 ont été encaissés. Une consultation auprès des banques a été lancée cet été à hauteur de 4.6M€ et deux contrats ont été retenus auprès par la Banque postale et la Société générale pour 2.3M€ chacune.

L'objectif de la contractualisation avec l'État sur le besoin de financement est à ce jour respecté : mobilisation de 7,6 M€ pour un remboursement de capital de 6,1 M€, soit un solde de 1,5 M€.

Une seconde consultation pour un capital appelé de 3 700 000 € est en cours de négociation. Une consultation pour le renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 4 millions d'euros est également lancée.

L'objectif de l'équipe municipale de stabiliser l'endettement sur la durée du mandat sera atteint, dans un contexte de taux historiquement bas et pour contenir la charge du capital à rembourser qui pèsera chaque année sur le budget de la Ville.



*Une annexe à ce document apporte plus de précisions sur l'état de la dette actuelle.*

### III - LA PROSPECTIVE FINANCIERE

#### III-1 LES GRANDS EQUILIBRES

Données du CA 2018	Taux d'épargne brute (EB/ RRF)	Taux d'épargne nette (EN/ RRF)	Taux d'endettement	Capacité de désendettement
Ville de CM	8,21 %	3 %	112 %	9,31 ans
Moyenne nationale (communes +10 000 hab)	11,3 %	4,1 %	82,1 %	7,3 ans

En préambule, rappelons que le poids du passé empêche d'avoir comme ambition de s'inclure, à court terme, dans des ratios proches des moyennes nationales.

En plus de la recherche d'économies et de la juste allocation des moyens, le Budget Primitif pour 2020 est préparé dans le cadre fixé par la contractualisation avec l'Etat (2018-2019-2020) en vue d'une hausse maximale des dépenses de fonctionnement constatée au Compte Administratif inférieure ou égale à 1,5% et un objectif du besoin de financement de 1,1 M€.

L'objectif financier, en synthèse des développements sur les orientations en matière de dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement, est de garantir à la fois la baisse des impôts et le maintien d'un programme d'investissement à la hauteur de notre Ville, tout en maîtrisant l'encours de dette.

Compte tenu des obligations notamment en matière d'accessibilité ainsi que de la poursuite de projets structurants pour notre Collectivité, la prospective financière actuelle montre qu'il est encore nécessaire d'inscrire des dépenses d'investissement pour 2020 de la manière la plus ajustée possible afin de minimiser le recours à l'emprunt, et qu'il sera encore nécessaire de travailler à l'amélioration de la section de fonctionnement.

Cf Tableaux de prospective financière et PPI

#### III - 2 L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES DE PERSONNEL, DES EFFECTIFS, ET INFORMATION SUR LES AVANTAGES EN NATURE ET LE TEMPS DE TRAVAIL

A ce stade de la préparation budgétaire, le chapitre 012 pour l'année 2020 s'élèverait au total à ≈ 36,03 M€, ce qui correspond à une hausse de ≈ + 1.09 % par rapport au total inscrit en 2019. Les efforts de gestion devraient permettre de prendre en compte :

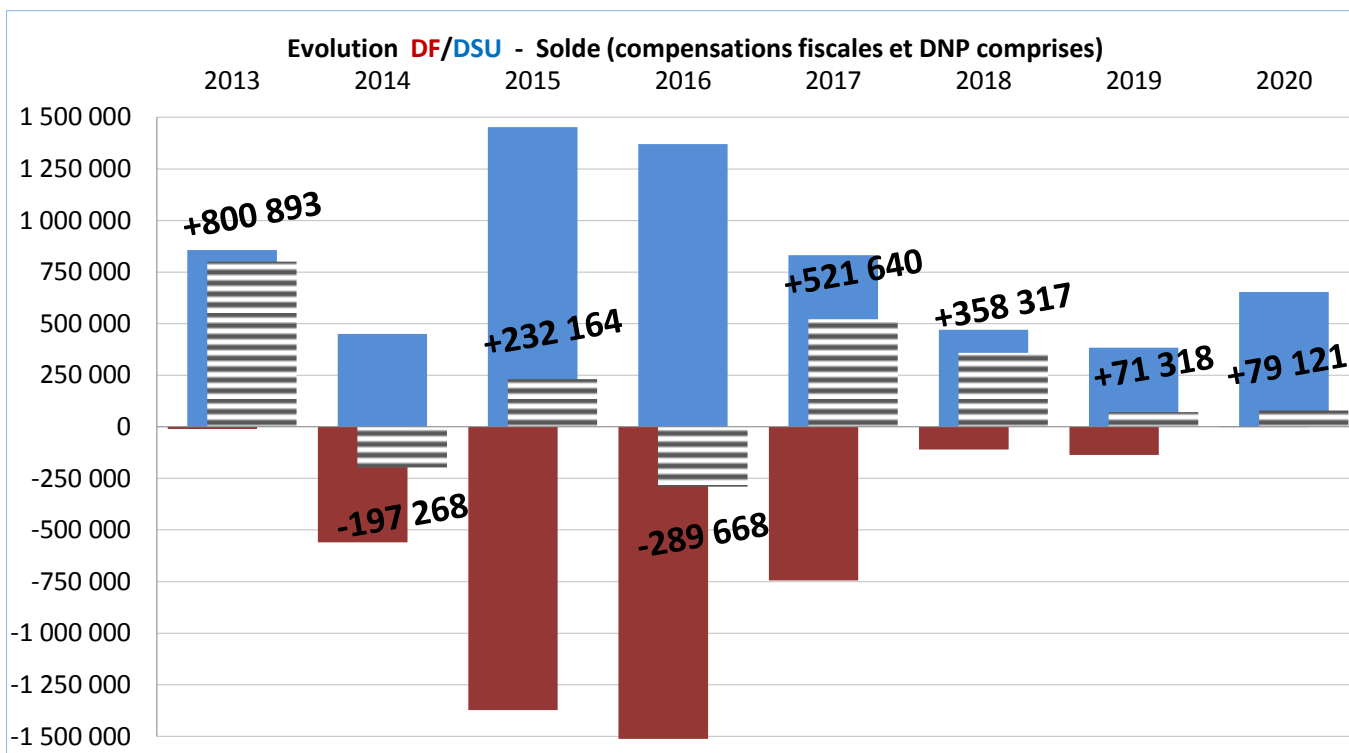
- le Complément Indemnitaire Annuel (enveloppe de 120 000€)
- la continuité du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR) estimé à 100 000€ en 2020
- la poursuite des efforts de déprécarisation en faveur du personnel et de la hausse du budget consacré à la formation (+50 000 €)
- le financement des recrutements dans les secteurs prioritaires (sécurité, éducation, ...)

## DOB 2020 – Annexe 1 - Comparateur de territoire INSEE

Population	Métropole (1)	Charleville-Mézières (080)
Population en 2016	64 468 721	103 332
Densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2016	118,5	107,8
Superficie (en km²)	543 939,9	958,6
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2011 et 2016, en %	0,4	-0,6
dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2011 et 2016, en %	0,4	0,2
dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2011 et 2016, en %	0,1	-0,8
Nombre de ménages en 2016	28 496 794	46 535
<i>Sources : Insee, RP2011 et RP2016 exploitations principales en géographie au 01/01/2019</i>		
Naissances domiciliées en 2018	717 784	999
Décès domiciliés en 2018	594 296	1 016
<i>Source : Insee, état civil en géographie au 01/01/2019</i>		
Logement	Métropole (1)	Charleville-Mézières (080)
Nombre total de logements en 2016	34 645 734	52 404
Part des résidences principales en 2016, en %	82,3	88,8
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2016, en %	9,7	1,6
Part des logements vacants en 2016, en %	8,0	9,6
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2016, en %	57,7	54,3
<i>Source : Insee, RP2016 exploitation principale en géographie au 01/01/2019</i>		
Revenus	Métropole (1)	Charleville-Mézières (080)
Nombre de ménages fiscaux en 2016	27 209 787	45 091
Part des ménages fiscaux imposés en 2016, en %	52,0	45,1
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2016, en euros	20 809	19 112
Taux de pauvreté en 2016, en %	14,7	19,8
<i>Avertissement : Pour des raisons de secret statistique, certains indicateurs peuvent ne pas être renseignés. A cause de l'absence de données de certains DOM, le niveau France n'est pas disponible (voir les données niveau France métropolitaine).</i>		
<i>Sources : Insee DGRP Cnaf Cnav Corsica, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2019</i>		
Emploi – Chômage au sens du recensement	Métropole (1)	Charleville-Mézières (080)
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2016	25 757 247	40 536
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2016, en %	86,9	90,2
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2011 et 2016, en %	0,0	-1,1
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2016	74,0	70,8
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2016	13,6	17,3
<i>Sources : Insee, RP2011 et RP2016 exploitations principales en géographie au 01/01/2019</i>		
Établissements	Métropole (1)	Charleville-Mézières (080)
Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2015	6 370 660	8 217
Part de l'agriculture, en %	6,1	5,5
Part de l'industrie, en %	5,2	6,1
Part de la construction, en %	10,1	9,8
Part du commerce, transports et services divers, en %	64,8	62,1
dont commerce et réparation automobile, en %	76,2	20,6
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	13,9	16,5
Part des établissements de 1 à 9 salariés, en %	23,2	26,9
Part des établissements de 10 salariés ou plus, en %	5,8	7,4
<i>Champ : ensemble des activités</i>		
<i>Source : Insee, CLAP (connaissance locale de l'appareil productif) en géographie au 01/01/2019</i>		

DOB 2020 – Annexe 2 - historique de la fiscalité et des dotations

		Notifications 2018	Notifications 2019	BP 2020
<b>Impôts ménages</b>				
73111	TH	10 996 528	11 188 900	11 157 396
73111	TFB	17 021 928	16 758 254	16 425 642
73111	TFNB	130 894	131 668	128 851
	<b>total fiscalité</b>	<b>28 149 350</b>	<b>28 078 822</b>	<b>27 711 889</b>
<b>Dotations</b>				
748313	DCRTP	73 690	34 943	15 570
748314	Dotation unique spécifique TF	0	0	0
74834	compensation TF	257 997	273 089	269 475
74835	compensation TH	1 311 306	1 367 532	1 450 267
73221	FNGIR	139 996	140 103	140 103
7411	Dotation forfaitaire	8 726 230	8 590 224	8 589 097
74123	DSU	12 671 740	13 055 119	13 707 875
74127	DNP	1 591 214	1 532 730	1 497 385
7461	DGD	126 666		126 666
7484	Dotation recensement	9 541		8 933
7485	Dotation titres sécurisés	50 000		53 550
74832	FDPTP	359 960	287 968	230 374
73223	FPIC	794 184	768 587	772 597
	<b>total dotations</b>	<b>26 112 524</b>	<b>26 050 295</b>	<b>26 861 892</b>
<b>GLOBAL fiscalité + dotations</b>		<b>54 261 874</b>	<b>54 129 117</b>	<b>54 573 781</b>



## DOB 2020 – Annexe 3 - Historique de la recette fiscale

Bases et taux depuis 2011	REEL 2012	REEL 2013	REEL 2014	REEL 2015	REEL 2016	REEL 2017	REEL 2018	Prévision BP 2019	État 1259 2019	REEL 2019
<b>Taux d'imposition</b>										
Taux TH	20,90 %	20,90 %	20,59 %	20,28 %	19,87 %	19,65 %	19,65 %	19,65 %	19,65 %	19,65 %
Taux FB	33,70 %	33,70 %	33,19 %	32,69 %	32,04 %	31,69 %	30,94 %	30,32 %	30,21 %	30,21 %
Evolution des taux	0,00 %	0,00 %	-1,50 %	-1,50 %	-2,00 %	-1,10 %	Variation différenciée	Variation différenciée	Variation différenciée	Variation différenciée
<b>Bases d'imposition</b>										
Bases TH	53 159 572	54 416 394	53 895 120	55 920 271	54 531 491	54 569 225	55 284 129	55 709 817	56 235 825	56 088 983
Variation nominale TH	1,80 %	1,80 %	0,90 %	0,90 %	1,00 %	0,40 %	1,20 %	2,20 %	2,20 %	2,20 %
Variation physique TH	-0,11 %	0,56 %	-1,86 %	2,86%	-3,48%	-0,33%	0,11%	-1,43%	-0,48%	-0,74%
Bases TH locaux vacants	476 027	1 698 370	1 872 064	989 729	781 293	941 245	674 340	679 532	689 175	847 220
Variation nominale TH	1,80 %	1,80 %	0,90 %	0,90 %	1,00 %	0,40 %	1,20 %	2,20 %	2,20 %	2,20 %
Variation physique TH	34,31 %	254,98 %	9,33 %	-48,03 %	-22,06%	20,07 %	-29,56 %	-1,43 %	-0,00 %	23,44 %
Bases FB	51 368 659	52 717 860	53 140 609	54 246 066	53 967 416	54 570 794	55 071 177	55 583 962	55 549 000	55 520 475
Variation nominale FB	1,80 %	1,80 %	0,90 %	0,90 %	1,00 %	0,40 %	1,20 %	1,24 %		1,55 %
Variation physique FB	0,51 %	0,83 %	-0,10 %	1,18 %	-1,51 %	0,72 %	-0,28 %	-0,31 %		-0,73 %
Bases FNB	181 854	194 679	186 399	189 277	185 572	185 865	186 193	187 658	189 300	191 824
Variation nominale FB	1,80 %	1,80 %	0,90 %	0,90 %	1,00 %	0,40 %	1,20 %	2,20 %	2,20 %	2,20 %
Variation physique FB	-3,60 %	5,25 %	-5,15 %	0,64 %	-2,96 %	-0,24 %	-1,02 %	-1,41 %	-0,53 %	0,82 %
	105 186 112,00	109 027 303,00	109 094 192,00	111 345 343,00	109 465 772,00	110 267 129,00	111 215 839,00	112 160 969,00	112 663 300,00	112 648 502,00
Evolution des bases	2,11 %	3,65 %	0,06 %	2,06 %	-1,69 %	0,73 %	0,86 %	0,85 %	1,30 %	1,29 %
<b>Produit fiscal</b>										
Produit TH mathématique	11 110 350	11 373 026	11 097 005	11 340 631	10 835 407	10 722 853	10 863 331	10 946 979	11 050 340	11 021 485
Produit TH encaissé après lissage						10 722 860	10 864 020			11 022 421
Produit TH locaux vacants	99 490	354 959	385 458	200 717	155 243	184 947	132 508	133 528	135 423	166 479
Produit FB mathématique	17 311 238	17 765 919	17 637 368	17 733 039	17 291 160	17 293 485	17 039 022	16 853 057	16 781 353	16 772 735
Produit FB encaissé après lissage						17 293 980	17 021 928			16 758 254
Produit FNB	139 264	149 085	140 601	140 614	135 096	133 823	130 894	129 278	129 936	131 668
Rôles complémentaires	27 952	237 204	110 252	0	0	16 770	0	0	0	0
Produit hors rôles complémentaires	28 660 342	29 642 989	29 260 432	29 415 001	28 416 907	28 335 610	28 149 350	28 062 842	28 097 052	28 078 822
				0	-2,46%	-0,29%	-0,66%	-0,31%	-0,19%	-0,25%
<b>Produit fiscal direct</b>	28 688 294	29 880 193	29 370 684	29 415 001	28 416 907	28 352 380	28 149 350	28 062 842	28 097 052	28 078 822
Evolution du produit	2,06%	4,15%	-1,71%	0,15%	-3,39%	-0,23%	-0,72%	-0,31%	-0,19%	-0,25%

## DOB 2020 – Annexe 4 - Synthèse des équilibres et Plan Pluriannuel d'Investissement

	BP 2019	Prospective		
		2020	2021	2022
Produit des contributions directes	28 062 842	27 847 604	28 126 080	28 407 340
Fiscalité transférée	139 996	139 889	139 889	139 889
Fiscalité indirecte	2 963 184	2 893 096	2 893 096	2 893 096
Dotations	28 265 511	28 784 645	29 070 000	29 230 000
Autres recettes d'exploitation	5 019 829	5 435 068	5 500 000	5 500 000
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>64 451 362</b>	<b>65 100 302</b>	<b>65 729 065</b>	<b>66 170 326</b>
Charges à caractère général (chap 011)	11 330 736	12 002 252	12 014 254	12 026 269
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	35 643 597	36 030 396	36 174 518	36 319 216
Atténuation de produits (chap 014)	310 662	64 084	64 084	64 084
Autres charges de gestion courante (chap 65)	8 870 227	8 871 827	8 871 827	8 871 827
Intérêts de la dette (chap 66)	2 075 681	1 961 591	2 020 000	2 020 000
Autres dépenses de fonctionnement	31 250	29 250	30 000	30 000
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>58 262 153</b>	<b>58 959 400</b>	<b>59 174 683</b>	<b>59 331 395</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>6 189 209</b>	<b>6 140 902</b>	<b>6 554 382</b>	<b>6 838 931</b>
Remboursement capital de la dette	6 148 893	6 094 167	6 537 933	6 835 514
<b>Epargne nette</b>	<b>40 316</b>	<b>46 735</b>	<b>16 449</b>	<b>3 417</b>
FCTVA (art 10222)	1 900 000	2 544 192	2 000 000	2 000 000
Emprunts	12 087 502	12 000 000	12 000 000	12 000 000
Autres recettes	4 612 004	2 456 994	3 000 000	3 000 000
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>18 599 506</b>	<b>17 001 186</b>	<b>17 000 000</b>	<b>17 000 000</b>
Autorisations de programme en cours	8 147 000	7 541 189	5 023 399	2 300 000
Autres investissements	10 492 822	9 509 233	11 993 050	14 703 417
Remboursement capital de la dette	6 148 893	6 091 666	6 537 933	6 835 514
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>24 788 715</b>	<b>23 142 088</b>	<b>23 554 382</b>	<b>23 838 931</b>
Besoin de financement	5 938 609	5 908 334	5 462 067	5 164 486

Le besoin de financement au moment du Budget primitif est théorique : l'intégration des résultats antérieurs, l'obtention de subventions d'investissement viennent de facto amoindrir celui-ci en cours d'exercice.

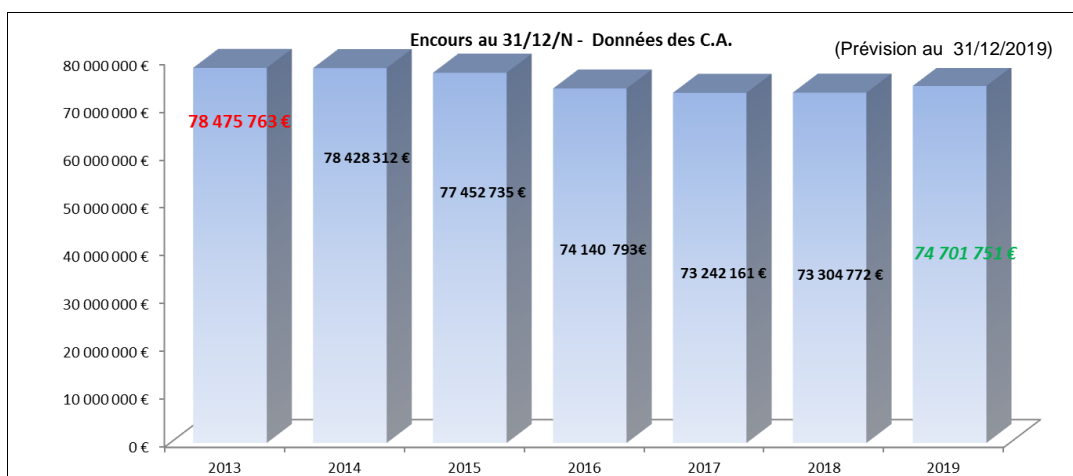
*Les « autres recettes » comprennent essentiellement les subventions attendues ou à obtenir sur les projets (dont le FSIL et la DPV).*

### Liste des crédits de paiements selon selon Autorisations de Programmes Votées

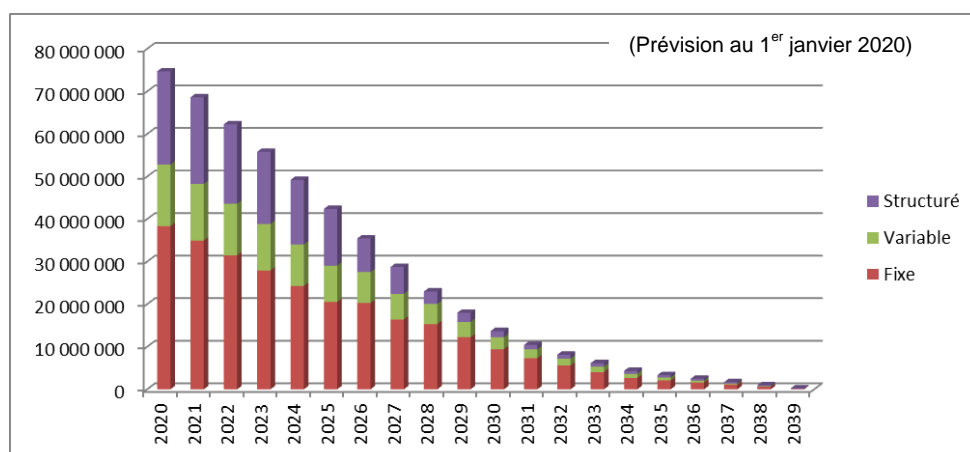
Libellé	N°	Autorisations proposées délibération en cours	Réalisé antérieur (exercices avant 2019)	2019 (y compris reports/BS/DM)	2020	2021	2022	2023	2024
Restructuration SARC	5	1 976 702	1 528 541	448 161	0	0	0	0	0
Trésor Basilique	6	739 269	699 269	40 000	0	0	0	0	0
Berges de Meuse	7	5 973 776	822 769	1 415 014	1 924 860	1 811 133	0	0	0
Accessibilité voirie	8	1 752 500	984 450	110 000	280 000	378 050	0	0	0
Accessibilité des ERP	9	11 567 724	1 345 295	442 602	600 000	2 000 000	2 000 000	2 500 000	2 679 827
Accessibilité IOP espaces verts	10	1 560 000	24 673	50 000	250 000	150 000	300 000	300 000	485 327
Parking Sévigné	11	4 960 222	675 222	3 082 323	1 202 677	0	0	0	0
Campus universitaire	12	1 050 000	828 300	187 000	34 700	0	0	0	0
Stade Gailly	13	1 058 602	654 813	403 789	0	0	0	0	0
Parvis Hôtel de Ville	14	4 500 000	427 108	2 656 000	1 416 892	0	0	0	0
Schéma vélo	15	1 850 000	31 093	636 091	956 000	226 816	0	0	0
Réhabilitation du bâtiment HDV Mézières	16	2 400 000	267 940	1 300 000	832 060	0	0	0	0
Réhabilitation gymnase Mozart	17	712 909	12 909	700 000	0	0	0	0	0
Restructuration du gymnase de l'Europe	18	550 000	0	48 600	400 000	101 400	0	0	0
<b>Total dépenses programmes</b>		<b>40 651 704</b>	<b>8 302 382</b>	<b>11 519 580</b>	<b>7 897 189</b>	<b>4 667 399</b>	<b>2 300 000</b>	<b>2 800 000</b>	<b>3 165 154</b>

## DOB 2020 – annexe 5 - situation de la DETTE

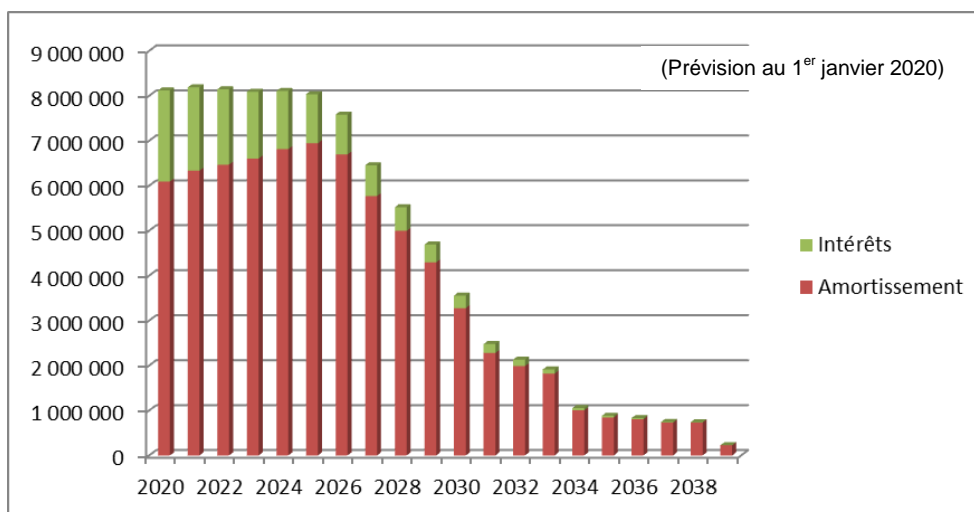
### L'encours de dette à Charleville-Mézières en novembre 2019 à 74,7 millions d'euros



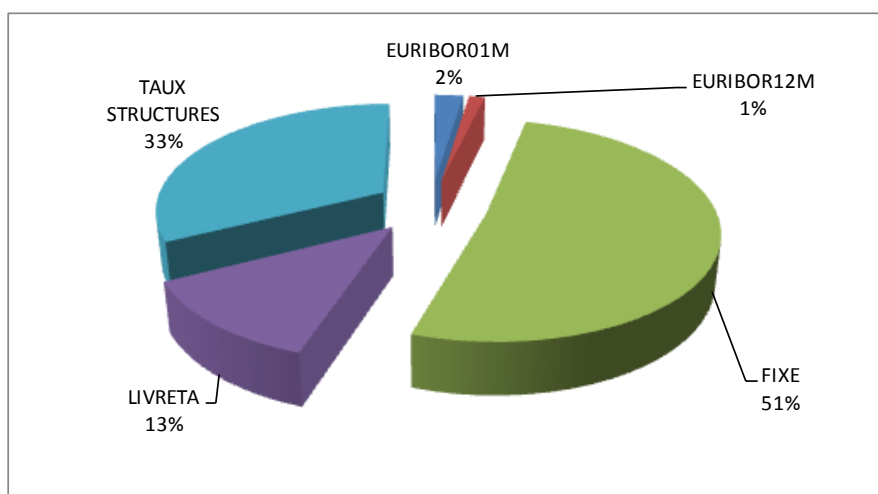
### Profil d'extinction du capital par type de taux :



### Profil d'extinction global : capital + intérêts:



## Répartition de l'encours par type de taux :

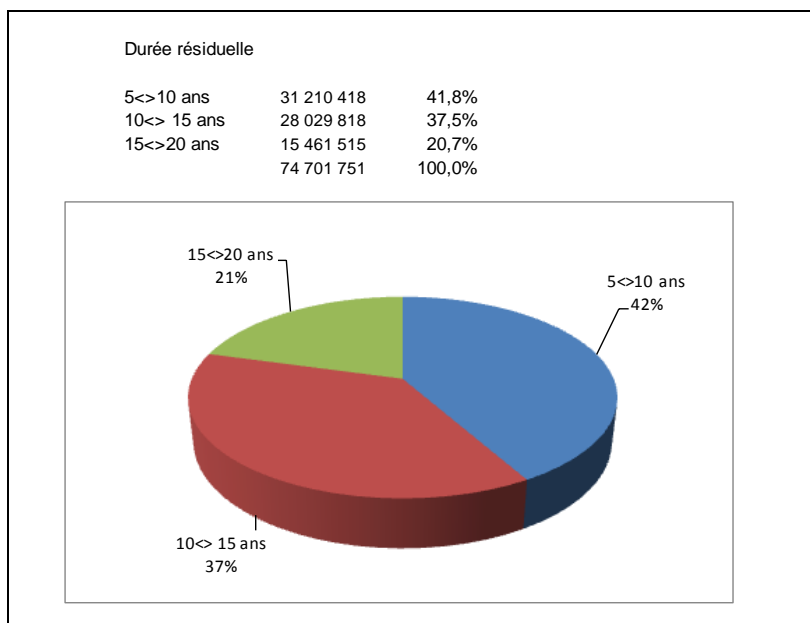


Index de Taux	Nombre de contrats	Encours prévisionnel au 01/01/2020		Annuité 2020 prévisionnelle (capital + intérêts)	
			%		%
EURIBOR01M	1	1 800 000	2,41%	151 321	1,86%
EURIBOR12M	1	1 002 963	1,34%	107 845	1,33%
FIXE	26	38 346 272	51,33%	4 515 324	55,61%
LIVRETA	9	9 289 674	12,44%	921 594	11,35%
TAUX STRUCTURES	10	24 262 842	32,48%	2 424 057	29,85%
<b>Total général</b>	<b>47</b>	<b>74 701 751</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 120 140</b>	<b>100,00%</b>

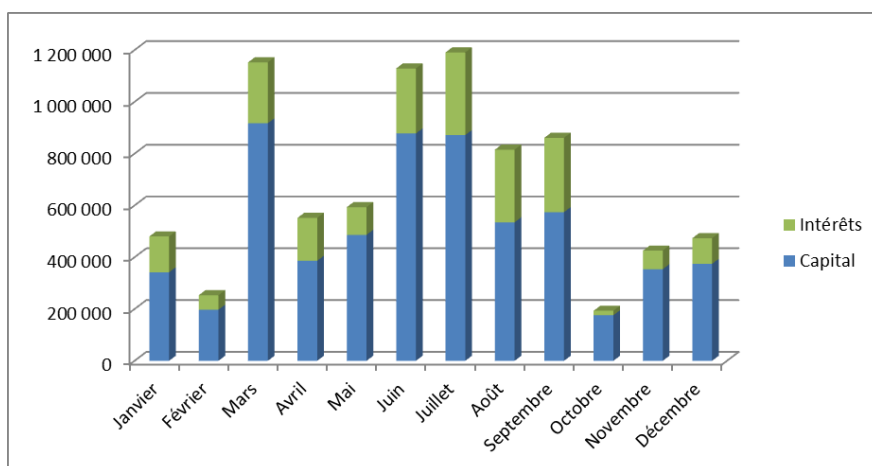
73,74 % de l'encours de la Ville repose sur des taux fixes et variables classés A1 selon la Charte Gissler, 9,59% sur des taux fixes à barrière (1-B/E) et 16,67% sur des produits structurés (4-B/E).

Huit contrats font partie des prêts structurés. 4 contrats ont soit un effet multiplicateur soit un indice hors Euro, ou les deux cumulés mais, encore une fois, avec des barrières très loin du niveau actuel des indices.

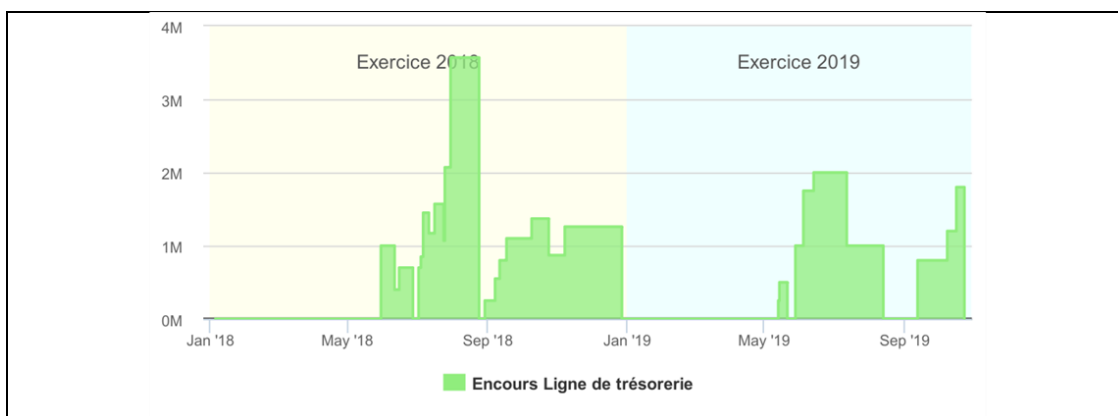
### Durée résiduelle des emprunts :



### Répartition des échéances sur l'exercice :



### Recours à la ligne de trésorerie :



PLF2020

## LA PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES

En milliards d'euros, comptabilité nationale	Exécution 2017	Exécution 2018	Révisé 2019	Prévision 2020
<b>Solde des administrations publiques (en % de PIB)</b>	-2,8	-2,5	-3,1	-2,2
<i>Pour mémoire : effet de la transformation du CICE en allègements pérennes de cotisations sociales</i>			-0,8	
<b>Solde structurel des administrations publiques (en % du PIB potentiel)</b>	-2,4	-2,3	-2,2	-2,2
Ajustement structurel	0,2	0,1	0,1	0,0
<b>Dette publique (en % de PIB)</b>	98,4	98,4	98,8	98,7
<b>Taux de prélèvements obligatoires nets des crédits d'impôt*</b> (en % de PIB)	45,2	45,0	44,7	44,3
<b>Dépenses publiques hors crédits d'impôt*** (% de PIB)</b>	55,0	54,4	53,8	53,4
<b>Taux de croissance des dépenses publiques* (en volume)</b>	1,4	-0,3	0,7	0,7
IPC hors tabac (%)	1,0	1,6	1,0	1,0
Croissance du PIB en volume (%)**	2,3	1,7	1,4	1,3

\* Retraité de la création de France Compétences ainsi que de la transformation du CICE en allègements de charges.

\*\* Données brutes (non CJO) pour l'année 2017.

\*\*\* Retraité de la création de France Compétences.

## SOLDE GÉNÉRAL DU BUDGET DE L'ÉTAT

En milliards d'euros, comptabilité budgétaire	Exécution 2017	Exécution 2018	LFI 2019	Révisé 2019	PLF 2020
<b>Dépenses nettes<sup>1</sup></b>	<b>382,8</b>	<b>386,2</b>	<b>394,7</b>	<b>391,2</b>	<b>399,2</b>
<i>dont dépenses du budget général</i>	322,6	325,2	332,7	329,3	337,0
<i>dont prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales</i>	43,8	40,3	40,6	40,7	40,9
<i>dont prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne</i>	16,4	20,6	21,4	21,2	21,3
<b>Recettes nettes</b>	<b>309,5</b>	<b>309,3</b>	<b>286,0</b>	<b>292,7</b>	<b>306,1</b>
<i>dont impôt sur le revenu</i>	73,0	73,0	70,4	72,6	75,5
<i>dont impôt sur les sociétés</i>	35,7	27,4	31,4	31,8	48,2
<i>dont taxe sur la valeur ajoutée<sup>2</sup></i>	152,4	156,7	129,2	129,2	126,1
<i>dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques</i>	11,1	13,7	13,2	13,1	14,5
<i>dont autres recettes fiscales</i>	23,4	24,6	29,2	31,5	27,5
<i>dont recettes non fiscales</i>	13,8	13,9	12,5	14,5	14,4
<b>Solde des budgets annexes</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>
<b>Solde des comptes spéciaux</b>	<b>5,5</b>	<b>0,8</b>	<b>1,0</b>	<b>2,2</b>	<b>0,0</b>
<b>SOLDE GÉNÉRAL</b>	<b>-67,7</b>	<b>-76,0</b>	<b>-107,7</b>	<b>-96,3</b>	<b>-93,1</b>

## DÉPENSES DE L'ÉTAT

Les exécutions et la LFI pour 2019 sont retraitées des changements de maquette budgétaire intervenus dans le cadre du PLF pour 2020, notamment la rebudgétisation du CAS « Aides à l'acquisition de véhicules propres », afin de comparer l'évolution de la dépense entre les différents agrégats de la norme.

En CP en milliards d'euros, hors contributions au CAS «Pensions»	Exécution 2017 <sup>1</sup>	Exécution 2018 <sup>1</sup>	LFI 2019	PLF 2020 <sup>1</sup>	Mesures de périmètre et de transfert	PLF 2020 <sup>2</sup>
Crédits des ministères	238,3	240,0	246,6	251,1	+1,3	252,4
Taxes affectées plafonnées	9,8	9,2	9,5	10,2	+9,4	19,7
Comptes spéciaux pilotables et budgets annexes*	12,2	12,4	12,7	12,5	-0,0	12,5
Retraitements des flux internes au budget de l'État	5,8	5,8	5,8	5,8	+0,0	5,8
<b>Norme de dépenses pilotables (a)</b>	<b>254,5</b>	<b>255,8</b>	<b>262,9</b>	<b>268,0</b>	<b>+10,7</b>	<b>278,8</b>
Prélèvement sur recettes au profit des collectivités territoriales et TVA affectée aux régions	43,9	44,5	44,9	45,4	-0,1	45,3
Dépenses des comptes spéciaux au profit des collectivités territoriales <sup>5</sup>	2,6	2,7	2,5	2,7	-1,7	1,0
<b>Transferts aux collectivités territoriales (b)</b>	<b>46,5</b>	<b>47,2</b>	<b>47,4</b>	<b>48,1</b>	<b>-1,8</b>	<b>46,3</b>
Dépenses du CAS Pensions (hors P743)	55,8	56,7	57,3	58,0	-	58,0
Autres dépenses des comptes spéciaux <sup>6</sup>	1,3	1,6	2,0	1,2	-	1,2
Prélèvement sur recettes au profit de l'UE	16,4	20,6	21,4	21,3	-	21,3
Charge de la dette	41,7	41,5	42,1	38,6	-	38,6
<b>Investissements d'avenir</b>	<b>-</b>	<b>1,1</b>	<b>1,0</b>	<b>2,2</b>	<b>-</b>	<b>2,2</b>
<b>Objectif de dépenses totales de l'État (a+b+c)</b>	<b>416,2</b>	<b>424,6</b>	<b>434,1</b>	<b>437,4</b>	<b>+8,9</b>	<b>446,3</b>

## LES CRÉDITS DES MISSIONS DU BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT

<b>31 MISSIONS</b> En CP en milliards d'euros, hors contributions directes de l'État au CAS «Pensions»	Exécution 2017 <sup>1</sup>	Exécution 2018 <sup>2</sup>	LFI 2019	PLF 2020 <sup>1</sup>	Mesures de périmètre et de transfert	PLF 2020 <sup>1</sup>	2021 <sup>2</sup>	2022 <sup>2</sup>
Action et transformation publiques	0,0	0,0	0,3	0,4	0,0	0,4	0,6	0,6
Action extérieure de l'État	2,6	2,7	2,7	2,7	0,0	2,7	2,7	2,7
Administration générale et territoriale de l'État	2,8	2,6	2,7	2,8	0,5	3,2	3,4	3,7
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	3,8	2,9	2,7	2,7	0,0	2,7	2,6	2,6
Aide publique au développement	2,7	2,9	3,1	3,3	0,0	3,3	3,9	4,7
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	2,5	2,4	2,3	2,2	0,0	2,2	2,0	1,9
Cohésion des territoires	18,3	17,3	16,4	14,9	0,2	15,2	15,4	15,5
Conseil et contrôle de l'État	0,5	0,5	0,5	0,6	0,0	0,6	0,6	0,6
Crédits non répartis	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	0,3
Culture	2,6	2,7	2,7	2,7	0,0	2,8	2,7	2,8
Défense	33,2	34,2	36,9	37,6	-0,1	37,5	39,2	40,9
Direction de l'action du Gouvernement	0,6	0,6	0,7	0,8	0,0	0,8	0,8	0,8
Écologie, développement et mobilité durables*	9,9	10,9	11,5	11,6	0,3	12,0	11,9	11,8
Économie	1,7	1,5	1,7	2,1	0,0	2,1	2,4	2,1
Engagements financiers de l'État*	0,6	0,6	0,4	0,4	0,0	0,4	0,4	0,4
Enseignement scolaire	50,4	51,7	52,3	53,3	0,0	53,3	54,1	54,9
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	7,8	7,7	7,7	7,8	0,0	7,8	7,7	7,6
Immigration, asile et intégration	1,5	1,6	1,7	1,9	0,0	1,8	1,7	1,6
Investissements d'avenir	0,0	1,1	1,0	2,2	0,0	2,2	1,9	2,1
Justice	6,5	6,9	7,3	7,5	0,1	7,6	7,9	8,2
Médias, livre et industries culturelles	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0	0,6	0,6	0,6
Outre-mer	2,4	2,4	2,5	2,4	-0,1	2,4	2,4	2,4
Pouvoirs publics	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0	1,0	1,0	1,0
Recherche et enseignement supérieur	26,6	27,3	27,9	28,4	0,0	28,4	28,2	28,3
Régimes sociaux et de retraite	6,3	6,4	6,3	6,2	0,0	6,2	6,2	6,3
Relations avec les collectivités territoriales	3,3	3,6	3,4	3,5	0,0	3,5	3,5	3,6
Santé	1,2	1,3	1,4	1,4	-0,3	1,1	1,2	1,2
Sécurité	12,8	13,2	13,6	14,1	-0,3	13,8	13,8	13,9
Solidarité, insertion et égalité des chances	19,0	19,8	23,7	24,7	0,6	25,3	25,7	26,1
Sport, jeunesse et vie associative	0,8	0,9	1,0	1,2	0,0	1,2	1,3	1,3
Travail et emploi	15,9	13,6	12,3	12,3	0,3	12,6	13,3	13,3

## DOB 2020 - Annexe 7 – Structure et évolution des dépenses de personnel

- Evolution des prévisions du chapitre 012 :

Exercice budgétaire	BP	BS + DM	Total inscrit	Evolution par rapport N-1
2019	35 643 597 €	-77 072 €	35 566 525 €	0.48%
2018	35 582 068 €	- 235 000 €	35 397 068 €	0.54%
2017	35 044 425 €	160 000 €	35 205 903 €	0.59%
2016	35 000 000 €	0 €	35 000 000 €	-19.42%
2015	43 250 000 €	184 600 €	43 436 140 €	1.64%
2014	42 424 744 €	311 015 €	42 735 759 €	

- Bulletins de paie édités par statut et par année (10 mois : janvier à octobre) :

Statut	2015	2016	2017	2018	2019	Différence 2018/2019
Titulaire, stagiaire	9 871	7 921	7 818	7 840	8 152	312
Contractuel	1 170	1 011	908	1 050	948	-102
Animateur périscolaire	1 809	1 754	1 723	1 352	1 145	-207
Emploi aidé	135	208	177	65	11	-54
Apprenti	49	32	34	18	30	12
Assistante maternelle	370	349	326	302	271	-31
Autres (réversion SFT, agents recenseurs, personnel enseignant, etc...)	633	459	448	390	389	-1
Chômeur indemnisé	105	246	295	347	330	-17
Etudiant en stage		7		15	26	11
<b>Total général</b>	14 142	11 987	11 729	11 379	11 302	-77

- ETP par statut :

Statut	2015	2016	2017	2018	2019	Différence 2018/2019
Titulaire, stagiaire	960,03	763,44	764,94	761,40	770,94	9.54
Contractuel	79,86	72,29	65,97	72,71	50,41	-22.30
Animateur périscolaire	61,40	59,90	64,05	52,21	44.36	-7.85
Emploi aidé	14,17	22,57	17,38	5,29	1.12	-4.17
Apprenti	4,67	3,07	3,08	1,83	2.97	1.14
Assistante maternelle	-	-	-	-	-	-
Autres (réversion SFT, agents recenseurs, personnel enseignant...)	3,63	2,72	2,86	2,54	2.53	-0.01
Etudiant en stage	-	-	-	1,30	2.25	0.95
Total général	1 123,75	923,99	918,28	897,29	874.58	-22.71

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHARLEVILLE-MEZIERES**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le 28 NOVEMBRE à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à l'Hôtel-de-Ville de Charleville-Mézières, sous la présidence de Monsieur Boris RAVIGNON, Maire.

**Date de convocation** : 21 Novembre 2019

**Étaient présents** : M. RAVIGNON Maire, Mme LEQUEUX, M. CHAUDERLOT, Mme JOSEPH, M. CAIZERGUES, Mmes HANNOTIN, BIHIN, MM. MARQUET, BARTHELEMY Adjoints au Maire, Mme BANOUH, M. CHAOUCHI, Mmes CORME, GLACET, MM. HUART, MARECHAL, MOINE, PETITQUEUX, Mmes LEJEUNE, DISANT, MOSER, MM.BECKRICH, FOSTIER, Mmes DEGEMBE, ZELLER, MM. WUATELET, MECCA, Mmes MILLET, AIT MADI, MM. LECLERCQ, CORNET,CORNEZ, Mme FLORES, MM. DALLA ROSA, PAILLA, DUMONT, Mme PIGEAUD et M.TOURY Conseillers Municipaux.

**Absents excusés avec pouvoir** : M. DUFLOX pouvoir à Mme MILLET, M. DARKAOUI ALLAOUI pouvoir à M. WUATELET, Mme CAPRON pouvoir à M. PAILLA,

**Absents excusés** : M.NARDAL, Mme DUVAL et M. LUCZKA

Membres en exercice : 43

Membres présents : 37

**Secrétaires élus** : Mme LEJEUNE et M. PAILLA

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2020**

### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2020**

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil Municipal procède au débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire présente le rapport.

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux collectivités de tenir un Débat d'Orientations Budgétaires au plus tard dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Monsieur le Maire précise que cet exercice consiste à dépeindre le contexte national budgétaire et le contexte plus local auquel la Ville doit s'adapter, tout en posant les grands principes permettant de construire le futur budget de la Ville.

Monsieur le Maire profite de la prise de connaissance du rapport par les membres du conseil pour féliciter le service mutualisé des Finances pour la grande qualité du travail accompli.

Monsieur le Maire revient sur le contexte financier national qu'il convient de qualifier de « rigoureux ». Monsieur le Maire précise qu'à la différence de ce que la municipalité a vécu du début des années 2010 jusqu'en 2012/2013, elle se trouve aujourd'hui sous un régime de stabilité très strict des dotations, voire de baisse. A titre d'exemple, Monsieur le Maire évoque la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement pour la Commune de Charleville-Mézières, en raison de sa population qui décroît. Monsieur le Maire ajoute que les dotations composantes de la DGF, qui, elles, avaient tendance à progresser, sont aujourd'hui estimées dans des progressions parmi les plus faibles de ces dernières années. Monsieur le Maire indique qu'en effet, la DSU a progressé péniblement ces dernières années autour de 5% alors que, il y a encore quelques années, sa progression pouvait atteindre 8 voire 10% d'augmentation d'une année sur l'autre. Monsieur le Maire précise anticiper de manière assez prudente, et comme l'exige l'exercice budgétaire, une évolution à 5%. Monsieur le Maire ajoute que le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales est, lui aussi, dans le meilleur des cas stable, c'est-à-dire que l'Etat a bloqué depuis 2017 la redistribution des richesses entre les collectivités (communes et intercommunalités). Monsieur le Maire indique avoir dénoncé à de multiples reprises cette position qui n'incite pas les villes qui sont particulièrement riches avec un potentiel fiscal très élevé (et, en comparaison, beaucoup plus élevé que celui de la Ville de Charleville-Mézières) à contribuer davantage à la création d'une vraie égalité des chances entre les territoires au travers d'une redistribution.

Monsieur le Maire soulève un autre point important de ce contexte financier « rigoureux » qui est celui de la poursuite de la suppression de la Taxe d'Habitation.

Monsieur le Maire rappelle que nous en sommes à la deuxième année de mise en œuvre. Monsieur le Maire ajoute, malgré le fait que ce ne soit pas une orientation formelle de ce débat, qu'il sera extrêmement vigilant à ce que les sommes qui auraient dû être perçue par la Ville (via la Taxe d'Habitation) soient compensées à l'euro prêt par l'Etat. Monsieur le Maire précise que pour l'instant, au travers des dégrèvements que l'Etat a opéré, il n'y a pas eu un seul euro de perdu par la collectivité. Concernant le futur, Monsieur le Maire indique qu'avec la réforme de la fiscalité locale, l'attribution du foncier bâti à la commune, et d'autres compensations, il y aura lieu de vérifier que les sommes compensant cette perte soient rigoureusement identiques à ce que la Ville percevait auparavant.

Monsieur le Maire indique que dans ce contexte, est poursuivie malgré tout la baisse de la pression fiscale s'exerçant sur les concitoyens. Monsieur le Maire rappelle l'engagement qui avait été pris de baisser de 10% la fiscalité sur le mandat municipal. Monsieur le Maire indique que cet objectif a été tenu grâce à une septième année de baisse de la fiscalité. Monsieur le Maire précise qu'il y a eu une réorientation des baisses depuis 2018 puisque l'Etat a décidé de la suppression progressive de la taxe d'habitation Monsieur le Maire ajoute que le taux de taxe d'habitation en 2013 était de 20,90% et qu'il est de 19,65% depuis 2017. Monsieur le Maire indique que le taux moyen en 2013 fut de 2,83 points au-dessus de la moyenne de la strate (communes comparables), et qu'aujourd'hui, il est de 0.27 points en dessous de la moyenne de la strate.

Concernant la Taxe Foncière, Monsieur le Maire indique que la municipalité se prépare à une nouvelle baisse en 2020 qui ramènerait le taux à 29,47%, alors qu'il était de 33,70% en 2013, ce qui constitue une baisse considérable et inédite dans l'histoire de la fiscalité locale carolomacérienne. Monsieur le Maire ajoute que les conséquences sont importantes puisque cette réduction des taux a fait passer le produit fiscal (recettes fiscales sur les particuliers) de 29,64 millions d'euros en 2013 à 27,71 millions d'euros pour 2020. Monsieur le Maire ajoute qu'une partie de ce gain a été capté par les hausses d'une autre collectivité (à savoir le Conseil Départemental).

Monsieur le Maire tient à rappeler que la municipalité a tenu son engagement de baisser de 10% la fiscalité depuis début de son mandat. Monsieur le Maire souligne le fait que ce moins perçu s'élève, sur l'intégralité du mandat, à 12,6 millions d'euros, ce qui est un soulagement important apporté au pouvoir d'achat des carolomacériens.

Monsieur le Maire développe ensuite les principales orientations politiques retenues :

-S'agissant de la sécurité : Monsieur le Maire indique que la sécurité reste une préoccupation importante des concitoyens et un sujet d'investissement fort pour la municipalité. Monsieur le Maire précise qu'un plan complémentaire de vidéo protection est en cours de déploiement, qui aura pour effet de porter à 69 le nombre de caméras de vidéo protection. Monsieur le Maire ajoute que le campus universitaire est le principal site bénéficiaire des caméras supplémentaires. Monsieur le Maire souligne l'aménagement du bâtiment voisin qui permettra d'obtenir un centre de supervision urbaine agrandi. Monsieur le Maire déclare n'avoir jamais opposé la technologie à la présence humaine sur le terrain et indique avoir même agi sur ces deux axes. A titre d'exemple, Monsieur le Maire souligne avoir doublé l'effectif de la police municipale (de 19 à 40 agents depuis le début du mandat). Monsieur le Maire annonce qu'au profit de la tranquillité publique, des patrouilles seront prochainement mises en place en soirée le vendredi et le samedi. Monsieur le Maire ajoute qu'un renfort est prévu également sur la médiation, continuum de sécurité.

-S'agissant de la culture et de la jeunesse : Pour rappel, Monsieur le Maire indique qu'un travail important est en cours sur la constitution d'un site patrimonial remarquable à Charleville-

Mézières (ancien « secteur sauvegardé »). Monsieur le Maire précise que ce travail va déboucher sur une présentation en Commission Nationale des Paysages et de l'Architecture pour une labellisation espérée pour le début de l'année prochaine. Monsieur le Maire ajoute que cela va créer un certain nombre de droits pour les habitants de ce site patrimonial remarquable, comme le droit de pouvoir bénéficier du dispositif Malraux. Monsieur le Maire indique que cela va également engendrer des devoirs pour la municipalité d'aide aux concitoyens pour la rénovation, notamment des façades d'immeubles. Sur le champ strictement éducatif, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'axe important sur lequel la municipalité souhaite se concentrer qui est celui de la cité éducative (consistant à faire sortir l'éducation des seuls murs des lieux d'enseignement pour impliquer l'ensemble des acteurs sociaux), pour laquelle la Ville a été labélisée. Monsieur le Maire ajoute que la Ville va se doter en 2020 d'un observatoire de la Lecture Publique. Monsieur le Maire indique qu'après le succès du festival des marionnettes de cette année, la municipalité va tenter, avec tous les acteurs, de franchir une nouvelle étape de développement (touristique et économique) autour de la Marionnette (renvoi au rapport 14).

-S'agissant du confortement du CCAS sur ses missions : Monsieur le Maire rappelle que 2020 sera une année importante pour le CCAS puisqu'il va déménager pour se baser dans de nouveaux locaux. Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas d'économie faite sur les lignes budgétaires du CCAS attribuées au secours des personnes les plus modestes dans la construction du budget 2020 (au même titre que les années précédentes pour lesquelles ces dépenses ont été reconduites). Monsieur le Maire ajoute que le CCAS aura en 2020 à poursuivre le projet de la fin du bidonville du Bois d'Amour et l'installation décente des Gens du Voyage sur le quartier de Manchester.

-S'agissant du développement des mobilités actives : Monsieur le Maire indique que cette mise en œuvre se poursuit sur des voies vertes en berges de Meuse et s'accompagne d'un projet de schéma cyclable. Monsieur le Maire ajoute qu'au total, ces deux projets permettant de développer les infrastructures en matière de vélos, s'élèvent à 7,7 millions d'euros. Monsieur le Maire précise que 3,7 millions d'euros ont déjà été engagés sur 2019, avec un certain nombre d'aides, notamment celles de l'Etat. Monsieur le Maire ajoute pouvoir se féliciter d'être une des rares communes soutenue par l'Etat au titre du « plan vélos ». En effet, Monsieur le Maire indique que 184 000 euros ont été attribués à la Ville de Charleville-Mézières à ce titre, et au motif d'avoir permis les continuités de circulation cyclables en centre-ville.

En point complémentaire, Monsieur le Maire affirme vouloir continuer à soutenir la modernisation des services publics locaux, à l'image du site internet qui s'apprête à être primé. Monsieur le Maire ajoute vouloir une Administration juste reconnaissant le mérite de ses agents. A ce titre, Monsieur le Maire indique que le Complément Indemnitaire Annuel sera reconduit en 2020.

Monsieur le Maire garanti la poursuite des opérations de dé-précarisation d'ores et déjà engagées, et ayant permis de sortir un certain nombre d'agents contractuels du périscolaire d'une situation de grande précarité dans laquelle ils se trouvaient depuis de nombreuses années.

Enfin, Monsieur le Maire indique qu'une partie du travail budgétaire consiste à se donner les marges de manœuvre permettant d'investir, à savoir créer de nouveaux équipements, rénover les existants, embellir la Ville (exemple du centre de Mézières). Monsieur le Maire indique qu'au titre des investissements les plus importants en 2020 (en prolongation de 2019) feront partie : l'Hôtel de Ville, le parking Sévigné, les Gens du Voyage, la rénovation du gymnase de l'Europe mais aussi la poursuite des liaisons des berges de Meuse.

Monsieur le Maire rappelle qu'un investissement peut être financé soit par de l'autofinancement (excédent dégagé sur le fonctionnement), soit par de la dette. Monsieur le Maire indique que la Ville a pu investir sans dégrader son niveau d'endettement. En effet, Monsieur le Maire indique que l'objectif d'investir en restant strictement en dessous du niveau d'endettement trouvé au début du mandat a été atteint par la Commune puisqu'il y avait 78,4 millions d'euros de dettes en 2013 contre 74,7 millions d'euros de dette fin 2019. Monsieur le Maire en conclut qu'en 2020, les emprunts que réalisera la collectivité ne la portera pas à des niveaux supérieurs à la dette trouvée en 2013. Ainsi, Monsieur le Maire ajoute qu'il y a une réduction des taux de fiscalité depuis le début de mandat, des économies de fonctionnement qui ont été investis dans tous les quartiers de la Ville.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « Tout d'abord, je veux vous remercier pour avoir été plus bref et plus concis que d'habitude dans votre présentation. Concernant les orientations qui nous sont proposées. Nous examinons ce DOB sans connaître réellement les rentrées financières que nous percevrons en 2020, dans la mesure où nous n'avons pas le taux exact de la revalorisation des bases fiscales décidées par le gouvernement. De même, concernant la Taxe d'Habitation, nous ne connaissons pas, précisément, les modalités de compensation alors que nous sommes entrés dans la phase de suppression de cette taxe. Je rappelle que celle-ci représente plus de 11 millions d'euros pour notre collectivité.

Le contexte général de cette préparation budgétaire n'est pas bon. Ainsi, nous continuons à perdre de la population. De 50 000 habitants en 2013 nous sommes tombés à 46 000 aujourd'hui et nous continuons à perdre, en moyenne, 800 habitants par an. Cette perte, étroitement liée à la politique économique nationale, met notre collectivité en difficulté fiscale, sans compter la baisse des dotations d'État. Je me souviens des mots très durs que vous aviez quand vous étiez dans l'opposition à propos de la baisse démographique. Vous rendiez la gauche responsable de cette situation. Vous constatez maintenant que le contexte national est pour beaucoup dans cette baisse. C'est dans ce contexte que vous réclamez, en matière de sécurité, plus de pouvoir de police pour les maires. Outre que cette politique entérine un désengagement de l'État, elle remet en cause une compétence régalienne de l'État. Ce que vous proposez en la matière revient à faire de la sécurité une politique à la carte suivant les territoires et la sensibilisation des élus locaux à la sécurité.

Sur le plan financier, vous critiquez le poids de la gestion passée sur les budgets de notre collectivité. Ainsi, concernant la dette, vous dénoncez la gestion précédente en fustigeant le recours à l'emprunt. En 2013 le montant des emprunts, l'encours de la dette, était de 75,5 millions d'euros, pour 2019 celui-ci se monte à 74,7 millions. En résumé vous faites comme vos prédécesseur, vous avez recours à l'emprunt pour investir dans notre collectivité. Ce n'est d'ailleurs pas une mauvaise gestion. La Cour des Comptes n'a jamais classé notre ville dans le rouge.

Concernant la fiscalité, vous vous réjouissez d'une baisse de 10% sur la durée du mandat. C'est toujours mieux dans ce sens que de pratiquer des hausses inconsidérées. Néanmoins il convient de rétablir les choses. C'est, en moyenne, une baisse de 18 euros par an et par foyer fiscal qui est obtenu. Même pas de quoi s'offrir un restaurant. D'autre part, vous passez rapidement sur la réactualisation des bases fiscales. Pour 216 foyers, cette démarche se traduit, pratiquement tout le temps, par une hausse de la fiscalité. Ainsi, je connais des foyers où la hausse est de près de 300 euros.

Par ailleurs, comme d'habitude, vous ne nous communiquez aucun chiffre sur les recettes de stationnement. Ce serait bien si, lors du vote du budget, pouvions disposer de ces éléments.

Je terminerai mon intervention par les dépenses de personnel. Vous prévoyez, pour 2020 une hausse de 1,09% de la masse salariale. Vous le savez, ce n'est pas suffisant pour maintenir le personnel à effectifs constants. La hausse devrait être, pour atteindre cet objectif, d'au minimum de

2,00%. Puisque nous sommes dans le débat d'orientation budgétaire, je vous suggère de rétablir ce taux pour le budget 2020.»

Sur les chiffres du stationnement, Monsieur le Maire répond que la municipalité est en capacité de communiquer les chiffres des exercices passés. Monsieur le Maire indique que c'est plus compliqué mais possible pour l'exercice en cours, les chiffres des recettes de stationnement figurant au compte administratif 2018. Monsieur le Maire avertit cependant du fait que la présentation du budget n'est pas à l'ordre du jour de ce conseil municipal, et qu'il est plutôt question présentement de débattre sur des orientations budgétaires. Monsieur le Maire indique que si peu d'élément figure sur le stationnement dans ce DOB, c'est que les recettes sont plutôt stables en 2020 par rapport à 2019 et qu'à défaut, si une hausse ou un effondrement avait été envisagé, cela aurait été mentionné.

Sur l'actualisation des bases, Monsieur le Maire indique qu'il y a 0,9% de revalorisation des bases qui sont prévues. Monsieur le Maire ajoute qu'il faut noter que le budget est voté à fin de l'année N-1 pour l'année N et qu'il est ainsi préparé avec un certain nombre d'évaluations. Par conséquent, Monsieur le Maire indique ne pas disposer des notifications de bases définitives qui sont transmises par les services fiscaux très tard dans l'année. S'agissant du coefficient d'actualisation des bases, Monsieur le Maire précise en disposer (notification des bases faite chaque année au mois d'avril/mai). Toutefois, celui-ci précise qu'il est inopportun d'attendre cette date-là pour voter le budget.

Monsieur le Maire revient sur la remarque de Monsieur DALLA ROSA sur la faible progression du crédit destiné au personnel et à la masse salariale. Sur ce point, Monsieur le Maire indique avoir régulièrement vu des progressions assez faibles de ce chiffre-là. Monsieur le Maire précise que des économies sont effectivement faites en ne remplaçant pas les départs en retraite, et que c'est une recette qui n'a pas été inventée par l'actuelle municipalité. Monsieur le Maire évoque le fait que dans le mandat précédent les effectifs avaient été réduits de 10%. Monsieur le Maire en déduit que l'ancienne municipalité avait également estimé qu'il était possible de réduire les effectifs tout en maintenant les services. Monsieur le Maire constate une progression limitée, qui va permettre d'assurer les avancements de grade, un certain nombre de promotions, de faire faire des heures supplémentaires lorsque cela sera nécessaire, de recruter sur les postes indispensables, mais qui impliquera aussi de faire des économies de gestion comme depuis le début du mandat et davantage depuis le mandat précédent par le non remplacement d'agents partant en retraite.

Sur les gens du voyage, Monsieur le Maire indique à Monsieur DALLA ROSA qu'il doit y avoir une incompréhension de sa part puisqu'il existe une double compétence : une partie du sujet relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération (terrain familiaux) et une autre qui relève de la compétence de la Ville (habitat adapté). Monsieur le Maire précise, pour l'opération d'implantation définitive des gens du voyage sur le quartier de Manchester qu'Ardenne Métropole paiera pour la part qui la concerne, mais que la Ville a souhaité une co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville comme pilote du projet. Monsieur le Maire en conclut qu'il y aura bien des investissements qui seront à la charge de la Ville l'année prochaine. D'autre part, Monsieur le Maire ajoute que la dépollution du site du Bois d'Amour sera inscrite au budget de la Ville et qu'ainsi, tout n'est pas à la charge de la Communauté d'Agglomération. Monsieur le Maire poursuit en indiquant que l'aménagement des écoles, la réhabilitation des gymnases, la voirie (etc.) continuent à relever de la Ville. Monsieur le Maire rappelle enfin que si toutes les sommes ne figurent pas, c'est parce qu'il s'agit d'un Débat d'Orientation Budgétaire.

Sur les emprunts, Monsieur le Maire rappelle que la dette de la Ville a doublé entre 2001 et 2013 (+100%), et s'offusque de se voir reprocher le fait de l'avoir diminué de 5%, sous prétexte que cela ne serait pas suffisant.

Sur les pouvoirs de police, Monsieur le Maire indique que pour la population ce n'est pas Monsieur le Préfet ou Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique qui est responsable de la tranquillité publique mais le Maire. Monsieur le Maire ajoute avoir investi massivement dans les caméras de vidéo protection et dans les effectifs de police municipale (Augmentation des effectifs mettant à la charge de la Ville un million d'euros supplémentaire). Monsieur le Maire indique que c'est un effort important, mais qui fait atteindre les effectifs à seulement une quarantaine de policiers municipaux pour garantir la sécurité de la Ville contre plus de 140 au commissariat de police de Charleville-Mézières. Monsieur le Maire constate ainsi que la responsabilité et les moyens ne sont pas aujourd'hui en accord. Monsieur le Maire appelle donc à une révision de la gouvernance de cette politique de sécurité où les Maires sont responsables de la sécurité devant les habitants tout en ayant aussi peu de moyens derrière. Monsieur le Maire cite un exemple de réussite : la Belgique où les policiers de l'Etat sont dirigés par un collège de bourgmestres. Sur le fait que ce système proposé serait « la porte ouverte à tous les abus », Monsieur le Maire rétorque que c'est le gouvernement de Vichy qui a étatisé les polices en 1941. Monsieur le Maire exprime donc le souhait de recomposer la gouvernance de la sécurité avec des moyens proportionnels aux responsabilités endossées par les Maires. Monsieur le Maire rappelle que la sécurité est un problème, et qu'il n'est pas interdit d'émettre des idées.

Sur la présence de la police dans les quartiers, Monsieur le Maire indique avoir déjà entrepris plusieurs démarches telles que la rédaction de courriers au Ministre de l'Intérieur pour lui demander de mettre plus d'effectif, ou encore l'organisation de réunions avec Monsieur le Directeur de Cabinet. Monsieur le Maire révèle que ces démarches ont permis d'obtenir la promesse de quelques postes à la prochaine CAP qui, les départs en retraites se faisant, et étant supérieurs aux affectations de postes supplémentaires, est dépourvue d'effet in fine. Monsieur le Maire indique en être réduit à devoir compenser cette situation, ce qui est le cas en pratique puisqu'il y a une permanence de police municipale sur le quartier de la Ronde Couture. Monsieur le Maire précise que ces agents font un travail de proximité que la municipalité compte renforcer. Ainsi, Monsieur le Maire informe qu'à partir du mois de janvier prochain, un poste de police municipale détaché sera basé à la Ronde Couture et à Manchester.

Sur la fiscalité, Monsieur le Maire indique que les propos tenus par Monsieur DALLA ROSA trouvant la baisse de la fiscalité négligeable, laissent sous-entendre que ce dernier s'apprête à augmenter les impôts dans son programme, tout comme de 2001 à 2013, et qu'il ne compte ainsi pas épargner le pouvoirs d'achat des carolomacériens. Monsieur le Maire ajoute que les bases ne sont réévaluées que si l'Administration Fiscale estime qu'il faut le faire puisque c'est elle qui a le pouvoir décisionnel. Pour information, Monsieur le Maire ajoute qu'il y a plus de 40 000 locaux évalués par le fisc à Charleville-Mézières, et 200 qui ont fait l'objet d'une modification.

Monsieur DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « Concernant la sécurité et les pouvoirs de police du Maire, je ne suis pas d'accord sur votre conception car je considère que c'est une mission régalienne de l'Etat. Vous pouvez réécrire l'histoire. En 2019, nous concevons les choses telles que nous les concevons dans une société moderne. Il faut que ça reste d'Etat et je persiste à penser que l'antenne de la Ronde Couture doit être de nouveau ouverte, non avec de l'argent municipal, mais avec des moyens de l'Etat.

Sur l'emprunt, votre argumentation est tirée par les cheveux car 78 millions d'euros en 2013 contre 74 millions d'euros en 2019 représente peu d'écart. Je considère qu'avoir recours à l'emprunt est un levier permettant la bonne gestion de la collectivité. Je ne crois pas que nous soyons dans le

rouge à Charleville-Mézières, il y a encore de la marge pour pouvoir continuer à investir. Enfin, je me souviens également de votre intervention de l'époque sur la chute démographique dont nous étions responsables. Aujourd'hui, nous sommes toujours à une décroissance des habitants de Charleville-Mézières... ».

Monsieur le Maire revient sur la problématique de la police, et affirme que ce qui importe sont les résultats. Monsieur le Maire indique qu'il faut réfléchir sur un cadre plus global. Monsieur le Maire fait le constat que l'insécurité atteint gravement le pacte républicain et que les citoyens sont las de l'impuissance publique s'expliquant par un sous-effectif. Monsieur le Maire indique chercher des solutions face au postulat que les personnes ne conçoivent plus la protection et la sûreté comme le premier de leur droit garanti par la République.

Ensuite, Monsieur le Maire confirme avoir fustigé à l'époque la hausse continue et massive de l'endettement auquel l'opposition s'est livrée dans le précédent mandat. Monsieur le Maire affirme avoir géré l'endettement de la manière la plus serrée possible pour ne plus jamais atteindre ces seuils, et être satisfait d'être 5% en deçà.

Enfin, Monsieur le Maire indique que l'évolution démographique n'est imputable à personne. Toutefois, Monsieur le Maire ajoute que la question de la mobilisation des pouvoirs publics sur l'évolution des causes de cette chute démographique se pose. Monsieur le Maire persiste à penser que pendant des années, trop peu d'actions se sont développées en faveur de l'emploi, peu d'action en dehors du logement social ont été mises en œuvre pour rénover la politique en matière de logement, et la fiscalité avait atteint des niveaux tellement confiscatoires que cela a entraîné ces dernières années l'alimentation en nombre d'habitants de la couronne périurbaine.

Monsieur le Maire indique qu'il faut donc être capable de discuter et de s'interroger sur les facteurs causant cette évolution démographique défavorable que la Ville connaît.

Monsieur MOINE intervient en indiquant, sur l'encours de dette, que la Ville n'est plus dans le rouge. En effet, Monsieur MOINE précise que si la Ville avait continué sur la voie de l'ancienne municipalité, il aurait été question de + 18% et non - 5%. Monsieur MOINE ajoute que depuis 2014, la DGF a baissé de pratiquement 4,5 millions d'euros. Monsieur MOINE évoque de surcroît le sujet de l'accessibilité aux personnes handicapées, dont on parle peu, qui a mobilisé près de 12 millions d'euros en investissement (dont une partie a déjà été investie) pour la Ville tandis que l'ancienne municipalité avait peu agi sur ce sujet. Pour conclure, Monsieur MOINE indique que la Ville n'est pas dans le rouge car elle gère correctement son budget et investit à bon escient.

Monsieur DUMONT fait l'intervention suivante : « Il y a beaucoup à dire sur ces orientations. J'aimerais parler en creux de ce qui n'y figure pas : qu'est-ce que va faire notre collectivité pour s'adapter au changement climatique ? Vous nous présentez une vision idyllique d'une commune où la tranquillité serait rétablie, où la prospérité serait là. Mais rien n'est prévu pour effectivement faire face au réchauffement climatique. Si on continue « business as usual », on va arriver rapidement à un réchauffement de 5 degrés. Vous nous dites en gros qu'on va « mourir guéris ». Il y avait un moyen de nous éclairer dans ces orientations, que je ne retrouve pas : le rapport sur le développement durable. Les jeunes gens s'inquiètent plus que nous et se mobilisent depuis un moment. Ils manifestent dès demain soir à Charleville-Mézières, en ce jour de frénésie de consommation (« black Friday »), pour décréter l'urgence climatique. Aujourd'hui, l'Assemblée Européenne a décrété l'urgence climatique. J'ajoute que 50 à 70% des dérèglements climatiques peuvent être combattus localement. Au-dessus de 50 000 habitants, il faut faire un rapport sur le développement durable. Bien que nous soyons en deçà de ce seuil, il convient de regarder

notre budget sous cet angle. Je propose ce soir un vœu sur l'urgence climatique qu'on regardera à la prochaine séance de Conseil Municipal. »

Monsieur le Maire répond qu'il y a tout de même un des points du DOB (n°4) qui s'intitule « poursuivre le développement des solutions de mobilités au bénéfice de tous », qui traite largement de la place du vélo. Monsieur le Maire trouve donc injuste de juger cela insuffisant voire inexistant car les montants consacrés à cette fin ne sont pas neutres : 7,7 millions d'euros sur un plan de 4 ans. Monsieur le Maire ajoute qu'il y a effectivement des éléments qui ne figurent plus dans le document, et se souvient que Monsieur DUMONT n'était pas favorable à la relance de la délégation de service public sur le chauffage urbain. Monsieur le Maire indique que s'il était parti sur cette voie, il aurait rencontré des difficultés et n'aurait pas obtenu d'avancée en matière de développement durable.

Monsieur le Maire ajoute qu'une partie du débat sur l'urgence climatique se joue aussi à l'échelle intercommunale. A titre d'exemple, Monsieur le Maire indique qu'Ardenne Métropole est une des rares collectivités de France à avoir mobilisé les certificats d'économies d'énergie (isolation des bâtiments, etc). Monsieur le Maire précise que sur son territoire, Ardenne Métropole va percevoir plus de 2 millions d'euros d'ici la fin de l'année qui vont être reversés aux communes qui ont fait des travaux sur l'éclairage public, l'isolation des bâtiments, etc. Ainsi, Monsieur le Maire indique que le bilan sur l'efficacité énergétique se dresse aussi à l'échelle intercommunale. Monsieur le Maire précise que la mobilité électrique fait aussi partie de ce débat. Monsieur le Maire ajoute que va être débattu à Ardenne Métropole un double document ambitieux : Programme Local de l'Habitat/Programme de Déplacement Urbain. Monsieur le Maire affirme que ce document va intégrer des sujets importants tels que la lutte contre l'artificialisation des sols (conformément d'ailleurs aux objectifs inscrits dans le STRADDET qui a été adopté par la Région). Monsieur le Maire confirme ne pas être inactif sur le sujet, au même titre que la Communauté d'Agglomération. Monsieur le Maire invite Monsieur DUMONT à transmettre son projet de vœu.

Le CONSEIL,

PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020

---

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

(Suivent les signatures)

LE MAIRE

Boris RAVIGNON

